



Rapport de gestion 2016

suva

Mieux qu'une assurance

La Suva est mieux qu'une assurance: elle réunit la prévention, l'assurance et la réadaptation sous un même toit. La Suva offre des prestations globales et intégrées aux entreprises assurées ainsi qu'à leurs collaborateurs, de la prévention des accidents et des maladies professionnelles à la réinsertion, en passant par la gestion des cas et la réadaptation.

3	Avant-propos
4	Chiffres-indices
5	Rapport d'activité
12	Gouvernance d'entreprise
21	Rapport financier



Markus Dürr
Président du
Conseil d'administration



Felix Weber
Président de
Direction

Madame, Monsieur,

L'exercice 2016 a été bon pour la Suva. Malgré des taux d'intérêt bas, nous avons réalisé une performance réjouissante de 4,1 % sur nos placements. Les dépenses liées aux prestations ont évolué dans la fourchette prévue. En légère hausse, le degré de couverture financière s'établissait à 136 % à fin 2016, contre 133 % un an plus tôt. Tous les engagements à long terme sont ainsi couverts.

La place industrielle suisse reste soumise à un contexte économique difficile. Beaucoup d'entreprises assurées à la Suva en subissent de plein fouet les conséquences. Les taux d'intérêt négatifs appliqués sur le marché des capitaux suisse grèvent considérablement les perspectives pour les prochaines années. Ils engendrent des coûts élevés pour la Suva et donc pour nos entreprises.

Notre première priorité est de gérer efficacement l'assurance-accidents avec les moyens à disposition et d'offrir à nos clients une grande qualité de service. Nous y parvenons en améliorant constamment nos processus. Depuis 2016, nous avons renoncé à la perception du supplément de prime destiné au financement de la compensation du renchérissement, ce qui représente un allègement de quelque 200 millions de francs par an pour l'économie suisse.

Le 9 novembre 2016, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2017 la mise en vigueur de la loi sur l'assurance-accidents (LAA) révisée en 2015 et des ordonnances s'y rapportant. Le législateur appuie le modèle de gestion performant de la Suva qui allie prévention, assurance et réadaptation. Les nouvelles dispositions accroissent la sécurité juridique sur des questions d'ordre actuariel et concrétisent l'exercice d'activités accessoires.

La nouvelle Direction est présidée depuis janvier 2016 par Felix Weber. De grands défis attendent la Suva. Nous surveillons notamment l'évolution de la numérisation et anticipons les opportunités et les risques qu'elle représente.

Nous avons mis en place une nouvelle stratégie afin que la Suva reste bien positionnée à l'avenir. Nous voulons concentrer nos efforts sur nos activités de base et exercer uniquement les activités accessoires qui représentent un soutien mesurable pour le cœur de métier et sont financièrement autonomes. Cette stratégie doit contribuer à créer un avantage durable pour nos clients. Nous sommes convaincus que nous atteindrons ces objectifs.

Markus Dürr

Felix Weber

Président
du Conseil d'administration

Président
de Direction

Chiffres-indices

127 900

entreprises assurées

1 996 880

personnes assurées
(travailleurs à plein temps, sans les chômeurs et l'assurance facultative des chefs d'entreprise)

Masse salariale assurée AAP
(assurance contre les accidents professionnels):

147,8

milliards de francs

Recettes de primes brutes:

4,1

milliards de francs

461 010

accidents et maladies professionnels enregistrés

Prestations d'assurance versées:

4,2

milliards de francs

Frais d'exploitation:

700

millions de francs

Investissement dans la prévention
(maladies et accidents professionnels et non professionnels):

108,5

millions de francs

Résultat d'exploitation avant réduction du fonds de compensation:

4224

77

millions de francs

collaborateurs
(3375 postes à plein temps)

Rapport d'activité 2016



«Notre priorité est de fournir nos services avec efficacité et d'offrir à nos clients une grande qualité de service.»

Felix Weber, président de Direction, chef du département direction et support

Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire (MV) et l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

Primes d'assurance et placements

Les 4 milliards de francs de primes des entreprises assurées sont restitués aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. La Suva gère 48 milliards de francs de valeurs immobilisées qui garantissent notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente l'essentiel des valeurs immobilisées. Le reste est constitué des provisions pour les prestations de courte durée (frais de traitement, indemnités journalières, etc.) et des réserves.

Nous assurons la moitié de la Suisse

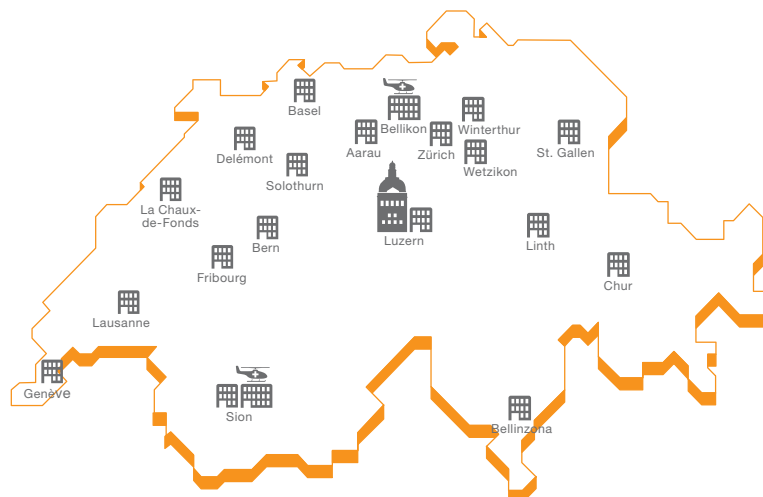
Quelque 127 900 entreprises totalisant près de deux millions de travailleurs bénéficient des services de nos 4200 collaborateurs dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des salariés suisses sont assurés auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les assurés ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ni financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, p. ex. sous la forme d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité ou de survivants. Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

Ancrage en Suisse

La Suva fournit au siège de Lucerne, dans ses 18 agences et dans ses deux cliniques de réadaptation des prestations complètes dans les domaines de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation. Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé exercent leur activité à Lucerne et à Lausanne. Ils veillent, avec le soutien de la Confédération et des cantons, à un environnement du travail sain et sécuritaire en Suisse.



Révision de la LAA

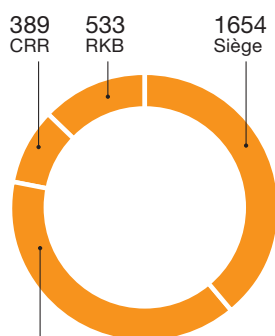
Les principaux changements à partir du 1^{er} janvier 2017:

La couverture d'assurance commence le premier jour du rapport de travail et cesse le 31^e jour.

La Suva peut exercer des activités accessoires, pour autant qu'elles s'autofinancent et présentent un lien étroit avec la mission première de la Suva.

Le Conseil d'administration se nomme désormais Conseil de la Suva et se voit attribuer la compétence de nommer les membres de la Direction. Cette compétence relevait auparavant du Conseil fédéral.

Nombre de collaborateurs



1648
Agences

Les 4224 collaborateurs de la Suva sont répartis à raison de 40 % respectivement au siège de Lucerne et dans les agences et de 20 % dans les cliniques de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR).

Evolutions et tendances

Droit et politique: révision de la LAA et arrêt de la CEDH

La révision de la loi sur l'assurance-accidents a précisé le rôle de la Suva et éliminé certaines imprécisions juridiques. La Suva peut désormais exercer certaines activités accessoires ancrées dans la loi. Durant l'automne, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que le recours à des détectives pour lutter contre la fraude à l'assurance n'est pas suffisamment explicité dans la législation suisse. La Suva y renonce provisoirement jusqu'à ce que le Parlement ait mis en place les bases légales nécessaires.

Société: les comportements changent

Le nombre des accidents professionnels diminue depuis des années, celui des accidents durant les loisirs augmente. Le changement d'attitude des travailleurs face au risque et la tertiarisation de l'économie favorisent cette tendance. Cela place la Suva devant un nouveau défi: quel visage donner à la prévention de demain? Ce débat intense est mené avec tous les partenaires.

Technologie: numérisation

La Suva veut saisir les opportunités de la numérisation. Chaque processus est appelé à lancer des projets de numérisation pour gagner en efficacité. Certaines étapes de travail sont déjà exécutées par des systèmes ou avec leur assistance.

Economie: situation des taux d'intérêt

Les taux négatifs affectent la Suva à plusieurs égards. La détention de liquidités engendre des coûts. Les obligations et les prêts en francs ne rapportent plus suffisamment. Les rendements réalisables en prenant des risques tolérables ont chuté. Avec pour conséquence une hausse des coûts, à moins de réduire les prestations.

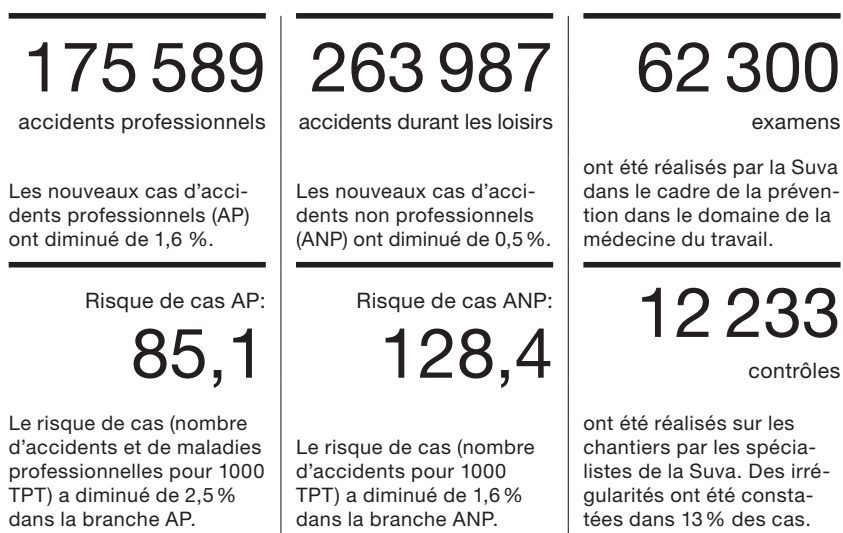
Nouvelle stratégie «avance»

Avec la stratégie «avance», la Suva réagit aux défis des taux bas, de la numérisation, du déplacement des accidents du travail vers les loisirs et de la contraction de sa part de marché. Elle consiste à se concentrer sur son cœur de métier et sur ses compétences clés tout en réduisant les frais d'exploitation afin de générer à l'avenir également une valeur ajoutée durable pour le client à travers une offre unique en son genre alliant la prévention, l'assurance et la réadaptation. Ce qui contribue à renforcer la position de leader de la Suva sur le marché de l'assurance-accidents.

Changement pour l'Institution de Prévoyance

L'Institution de Prévoyance de la Suva a entièrement revu son système de prévoyance. Le taux technique passe de 3,0 % à 2,0 %. La hausse constante de l'espérance de vie a été modélisée au moyen de tables de mortalité générationnelles, et le régime de la primauté des cotisations remplace celui de la primauté des prestations. Les cotisations ne changent pas, mais les prestations sont en partie réduites. La prévoyance devrait être ainsi solidement et durablement financée dans l'environnement très exigeant qui prévaut actuellement.

Sécurité au travail et durant les loisirs



«La nouvelle stratégie «avance» renforce la prévention. Ce qui profite à l'industrie et à l'artisanat suisses.»

Edouard Currat, chef du département protection de la santé

Sécurité au travail et protection de la santé

Axes prioritaires de la sécurité au travail

En 2016, la Suva a poursuivi son programme de prévention «Vision 250 vies», dans l'objectif d'éviter des accidents graves dans les branches et activités à risques élevés. Les **règles vitales** constituent le principal outil utilisé dans ce contexte. L'accent a notamment été mis sur la promotion de l'apprentissage des règles préconisées et leur application dans les entreprises. La **Charte de la sécurité** soutenue par la Suva a en outre bénéficié d'une promotion intense qui a porté ses fruits, le nombre des membres ayant passé à 3500 en 2016, soit une hausse de 168 %. Les contrôles de postes de travail se sont eux aussi focalisés sur les règles vitales. Les chantiers ont fait l'objet de 12 233 contrôles à eux seuls, dont 13 % ont révélé de graves irrégularités, contre 1 % dans les autres branches, dans lesquelles ont été effectués 8537 contrôles.

Maladies professionnelles

Toujours d'actualité sur le terrain de la prévention des **maladies professionnelles**, la thématique de l'amiante a été abondamment traitée en 2016. Pour 2017, d'autres mesures phares, comme celles de la prévention des affections cutanées dues aux rayons UV et aux produits chimiques, ont pu être définies en parallèle avec le concours des branches concernées.

Prévention en médecine du travail

En 2016, les programmes de prévention en médecine du travail ont été adaptés aux axes prioritaires de prévention des maladies professionnelles. Les examens sur les radiations ionisantes ont été supprimés l'été dernier. Les dosimètres fournissent des données fiables et des examens médicaux sont pratiqués en cas d'exposition accrue. Il y a également eu un premier changement concernant le dépistage des lésions de l'ouïe dans les audiomobiles. Les travailleurs porteurs d'armes exposés au bruit impulsif ne sont plus examinés.



La nouvelle campagne de sports de neige de la Suva montre d'une manière ludique et néanmoins rigoureuse que les blessures sportives peuvent avoir des conséquences gênantes.

Sécurité durant les loisirs

Chutes de plain-pied

Les chutes de plain-pied sont nombreuses. Dans le domaine des accidents non professionnels, une activité de conseil sur deux concerne la campagne «trébucher.ch», dont les modules «do it yourself» arrivent en tête des commandes de publications. Les entreprises y trouvent les informations nécessaires pour organiser des actions de prévention pour leurs collaborateurs. A titre de mesure de communication, 70 000 seaux de sel pourvus d'une étiquette de la campagne et de conseils de prévention ont été distribués durant l'hiver.

Football

Un tiers des accidents de football sont dus à des fautes. Le fair-play a été l'un des messages phares de l'année 2016. Des démonstrations d'entraînements dirigés par des experts ont permis de montrer comment améliorer son jeu tout en évitant de se blesser. Les clubs au comportement exemplaire sont récompensés chaque année dans le cadre du Trophée fair-play, dont le gagnant participe automatiquement à la Coupe de Suisse.

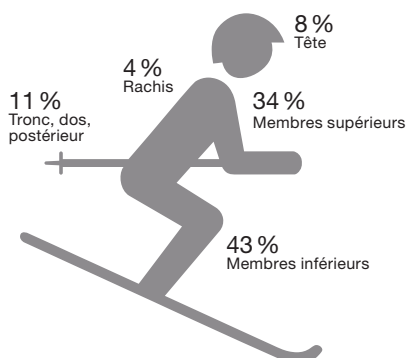
Sports de neige

La nouvelle campagne de prévention lancée en automne dans le but de réduire le nombre et le coût des accidents de sports de neige repose essentiellement sur un **test sous la forme d'un questionnaire en ligne**. Cet outil de sensibilisation permet de fournir des conseils personnalisés visant à réduire le risque d'accident de ski et de snowboard. En 2016, plus de 15 000 personnes ont déjà fait le test.

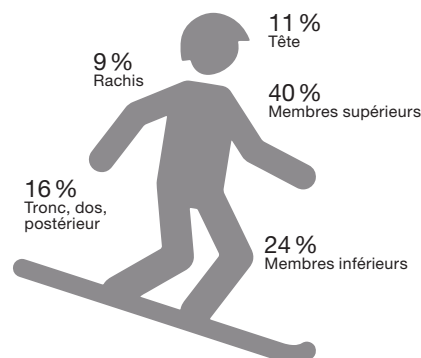
Les blessures de sports de neige les plus fréquentes

Chez les skieurs, les blessures aux membres inférieurs, notamment au genou, dominent devant les blessures aux bras et aux épaules (membres supérieurs). Chez les snowboardeurs, à l'inverse, ce sont surtout les membres supérieurs, comme les épaules, les bras et les poignets, qui sont touchés avant les membres inférieurs.

Ski



Snowboard



Gestion de la santé

En 2016, les activités de conseil et de prévention autour de la gestion de la santé et de la sécurité durant les loisirs ont permis d'atteindre plus de 100 000 travailleurs dans les entreprises assurées auprès de la Suva. Les **modules de prévention de la Suva** sont destinés aux entreprises souhaitant sensibiliser leurs collaborateurs au risque d'accident non professionnel et promouvoir leur santé personnelle. Il existe également une offre complète de modules de prévention pour les petites entreprises.



«Le financement de la Suva est toujours très solide malgré le niveau historiquement bas des taux d'intérêt.»

Ernst Mäder, chef du département finances

Assurance

0,96 %

Le taux de prime net moyen a légèrement diminué dans l'assurance contre les accidents professionnels.

Valeur du portefeuille immobilier de la Suva à fin 2016:

4,8

milliards de francs

1,30 %

Le taux de prime net moyen demeure inchangé dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

Montant des valeurs immobilisées (valeur de marché) de la Suva:

48,0

milliards de francs

Degré de couverture:
135,9 %

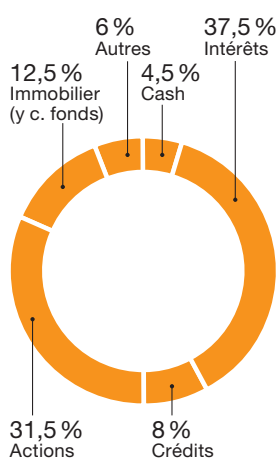
Les obligations financières de la Suva sont largement couvertes.

Performance sur les placements:

4,1 %

La Suva a réalisé une performance tout à fait honorable en dépit d'un environnement de marché difficile.

Portefeuille de placements



La répartition est basée sur des primes de risque. La quote-part d'actions comprend par exemple aussi les portefeuilles «private equity» et «equity hedge».

Les primes demeurent à un bas niveau

Les primes pour 2016 sont restées stables à un bas niveau pour la plupart des entreprises assurées: seul un quart des communautés de risque ont subi des ajustements vers le haut ou vers le bas. Les taux de prime nets ont légèrement diminué de 0,97 % à 0,96 % dans l'assurance contre les accidents professionnels et sont restés stables à 1,3 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels. Le montant maximal du gain assuré a été relevé de 126 000 francs à 148 200 francs au 1^{er} janvier 2016.

Performance des placements et taux de couverture

Malgré des taux d'intérêt historiquement bas, la Suva a réalisé en 2016 une performance globale de 4,1 %. L'immobilier, les obligations, les actions, les placements sur le marché privé et les matières premières ont en particulier contribué à ce résultat. La situation a été plus difficile pour les placements sur le marché monétaire et sur le plan des changes. La fortune de la Suva est affectée à des fins précises et s'élève désormais à 48 milliards de francs (+ 1,6 milliard). La Suva prend depuis des années en considération non seulement les aspects financiers, mais aussi des critères écologiques, éthiques et sociaux. Elle est en outre membre fondatrice de l'initiative Swiss Sustainable Finance (SSF). **Plus →**

Immeubles

La Suva élargit en permanence son parc immobilier et effectue des placements sûrs à l'échelle nationale dans une perspective à long terme. L'évaluation de la durabilité constitue un élément clé de la catégorie de placement des immeubles. En 2016, les investissements immobiliers ont porté sur un montant de 76,7 millions de francs tandis que les désinvestissements se chiffraient à 47,9 millions. Le volume d'investissements immobiliers s'élève à 4,8 milliards de francs et le revenu locatif annuel s'établit à 268 millions de francs.



«Cette année, nous avons de nouveau tout mis en œuvre pour apporter un soutien rapide et ciblé aux personnes accidentées. Cela a eu un effet positif sur les coûts.»

Daniel Roscher, chef du département prestations d'assurance et réadaptation

Gestion des cas et réadaptation

<p>1670</p> <p>rentes d'invalidité</p> <p>ont été allouées pendant l'exercice. Ce chiffre correspond aux prévisions.</p>	<p>561</p> <p>millions de francs</p> <p>Tel est le coût total des cas d'invalidité (capital de couverture).</p>	<p>949</p> <p>cas suspects</p> <p>ont été traités par les spécialistes de la lutte contre la fraude à l'assurance.</p>
<p>1349</p> <p>millions de francs</p> <p>Tel est le coût des indemnités journalières en 2016.</p>	<p>1208</p> <p>millions de francs</p> <p>C'est le montant qui a été consacré aux frais de traitement.</p>	<p>4112</p> <p>CHF</p> <p>Les coûts moyens par cas sont restés stables pendant l'exercice.</p>

Toujours moins d'accidents

461 010 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva en 2016 (-0,4 %). La durée de perception des indemnités journalières est demeurée stable à 41,2 jours. Leur coût a augmenté à 1,349 milliard de francs (+ 3,5 %) et celui des frais de traitement à 1,208 milliard (+ 1,9 %) en raison, notamment, d'une hausse du nombre des cas décomptés due à un changement de logiciel.

Les frais de traitement par cas sont demeurés stables à 2016 francs. De même, les coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) se sont maintenus à 4112 francs malgré la hausse des coûts de la santé.

Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a augmenté. 1670 nouvelles rentes ont été allouées, soit 66 de plus qu'en 2015. Les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture) ont progressé de 8,3 % à 561 millions de francs. [Plus d'informations →](#)

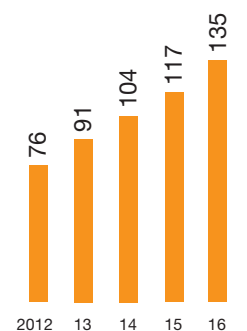
Lutte contre la fraude à l'assurance

La Suva lutte systématiquement contre la fraude à l'assurance. Les spécialistes vérifient les indices concrets et clarifient les faits. Depuis l'arrêt de la CEDH, la Suva renonce à faire appel à des détectives. En 2016, 949 cas suspects ont été traités, un plus de 65 % par rapport à 2015. 18 millions de francs (+ 38 %) ont été ainsi économisés, soit un total de 135 millions depuis la mise en place de la lutte contre la fraude en 2007. [Plus d'informations →](#)

Projet smartCare: la gestion des cas de demain

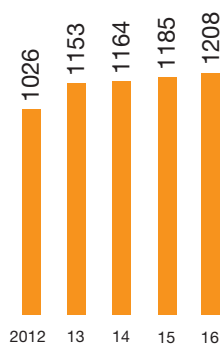
Les développements dans l'industrie et l'artisanat ainsi que sur le marché de la santé suisses, conjugués à de nouveaux modèles d'affaires, modifient l'environnement et les exigences posées à notre gestion des cas. Le projet smartCare prend en compte ces développements et exploite les possibilités technologiques du futur dans le but de réduire les coûts d'exploitation et des prestations tout en créant une valeur ajoutée supplémentaire pour le client. Les principaux champs d'action ont été identifiés et les grands axes stratégiques définis durant l'exercice considéré.

Lutte contre la fraude



Economies cumulées depuis 2007 en mio. CHF

Frais de traitement



Evolution des frais de traitement en mio. CHF

Gestion des frais de traitement 2020

Le développement de la gestion des frais de traitement s'est poursuivi comme prévu en 2016. Le support pour les frais de traitement et l'organisme central de contrôle de la facturation des traitements stationnaires ont été mis en place à Lucerne. Les agences disposent ainsi de points de contact centralisés pour tout ce qui a trait aux frais de traitement (soins ambulatoires et SwissDRG). Afin de parvenir à une unité de doctrine, les frais de traitement ont fait pour la première fois l'objet d'une révision dans plusieurs agences.

Tarifs médicaux

Le Service central des tarifs médicaux a mené des négociations ardues sur les conventions tarifaires entre les hôpitaux et les assureurs-accidents, l'assurance militaire et l'assurance-invalidité. Des conventions ont été conclues avec un nombre suffisant d'hôpitaux, et le partenariat tarifaire s'est poursuivi. Dans le domaine ambulatoire, la révision de la structure tarifaire médicale (Tarmed) n'a pas encore abouti à un accord.

Assurance militaire (MV)

Assurance sociale fédérale indépendante, l'assurance militaire est gérée par la Suva. Elle traite 75 % de cas de maladie et 25 % d'accidents. L'exercice s'est clos pour elle par un bon résultat (p. 54). L'indice des salaires nominaux ayant augmenté de 0,9 %, le Conseil fédéral a relevé les prestations et les primes. A partir du 1^{er} janvier 2017, le montant maximum du salaire annuel assuré s'élève à 152 276 francs. [Plus d'informations](#) →

En 2016, l'assurance militaire a versé environ 212 millions de francs à titre de prestations d'assurance et de frais administratifs. Le financement est assuré par la Confédération à hauteur de 194 millions de francs et de 18 millions par les primes et les recettes de recours.

Dépenses	Frais de traitement et prévention		Frais administratifs	
	Rentes	Prestations en espèces		
	90	72	29	21
Confédération	194			18
Recettes			Primes et recours	

Rehaklinik Bellikon (RKB)

Le projet d'agrandissement et de transformation de la clinique avance comme prévu. Les investissements ont aussi porté sur l'infrastructure informatique: chacune des 205 chambres est connectée au réseau de dernière génération de la clinique. Au terme des travaux, l'ensemble des locaux y seront raccordés. Le taux d'occupation des lits a légèrement diminué (94,4 %) en raison de l'indisponibilité de onze chambres du fait des travaux.

Clinique romande de réadaptation (CRR)

Le taux d'occupation des lits de 95,9 % montre que la décision d'agrandir la clinique était la bonne. Les patients sont également satisfaits, ils ont élu la CRR meilleure clinique de réadaptation de Suisse, comme en 2015. La création d'une chaire de l'EPFL en neuro-ingénierie clinique souligne l'importance du site de Sion. [Plus d'informations](#) →

Gouvernance d'entreprise

Dispositions légales et directives internes

La conformité juridique et la gestion du risque font partie intégrante de la culture d'entreprise et de conduite de la Suva. Chaque collaborateur est tenu de respecter les dispositions légales et internes. Cette exigence permet à la fois de garantir la conformité juridique des pratiques professionnelles au sein de l'entreprise et de prévenir activement toute atteinte à la réputation. Les secteurs gouvernance et risk management répondent aux questions des unités organisationnelles, les conseillent dans le cadre de leurs projets et organisent des cours spéciaux pour les collaborateurs.

Protection des données et sécurité de l'information

Dans le cadre de la conformité juridique, la Suva attache une grande importance à la modernité de la protection des données et à l'efficacité de la sécurité de l'information. Elle organise régulièrement des cours consacrés à la protection des données dans le travail quotidien. La Suva suit par ailleurs avec attention l'évolution de la technique et de la législation et adapte ses règlements internes au cas par cas. En 2016, les plus hauts responsables se sont notamment penchés sur la transformation numérique. Les changements technologiques qui l'accompagnent ne concernent pas uniquement nos clients, mais bien la Suva elle-même.

Gestion des risques et système de contrôle interne

La gestion des risques aide la Suva à atteindre ses objectifs. Elle favorise une approche des risques adaptée aux différents échelons hiérarchiques et crée la transparence. Les risques sont identifiés, hiérarchisés et évalués annuellement. La Direction fait régulièrement le point sur la situation en matière de risque pour l'entreprise et informe la Commission administrative au sujet des mesures arrêtées et mises en œuvre. Les principes et la méthode de gestion des crises à la Suva ont notamment été mis à jour en 2016.

Le système de contrôle interne (SCI) fait partie intégrante de la gestion des risques. Il permet de réduire, grâce à l'efficacité des contrôles effectués, les principaux risques liés à la gestion des opérations et garantit la fiabilité de l'information financière. Le SCI favorise en outre la gestion efficace et rationnelle des activités de la Suva et contribue au respect des dispositions légales et internes.

Conseil d'administration



Markus Dürr

né le 1^{er} mai 1947

Président du Conseil d'administration et de la Commission administrative de la Suva depuis le 1^{er} janvier 2014, Dr méd. vét.

Carrière professionnelle: chef du Département de la santé et des affaires sociales du canton de Lucerne (jusqu'en 2009); président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS (2004–2007); président du conseil communal de Malters (1987–1996); gestion du propre cabinet vétérinaire et exercice de tâches accessoires (1977–1999).

Markus Dürr est membre des Conseils d'administration de la Rehaklinik Hasli-berg AG, de la Privatklinik Reichenbach bei Meiringen AG, de Michel Services AG et de B&I Capital AG; vice-président de Verdunova AG et membre de l'advisory board Trendtage Gesundheit Luzern (TGL).



Vasco Pedrina

né le 28 juin 1950

Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} août 2010, lic. ès sciences politiques

Carrière professionnelle: secrétaire national d'Unia et membre du Comité de l'Union syndicale suisse (2007–2016); vice-président et coprésident de l'Union syndicale suisse pendant quinze ans au total (à partir de 1991); coprésident du syndicat interprofessionnel Unia (2005–2006); président central du Syndicat industrie et bâtiment (1993–2004); secrétaire central puis président du Syndicat du bois et du bâtiment (1988–1992); secrétaire à la Centrale suisse d'éducation ouvrière CSEO (1980–1987); collaborateur de l'unité marketing de la Direction générale des CFF (1974–1980). Depuis 1992, Vasco Pedrina a également exercé différentes fonctions au sein de la Confédération syndicale internationale; vice-président de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois IBB et membre du comité de la Confédération européenne des syndicats CES (2006–2013).

Vasco Pedrina est membre du Conseil de fondation du Global Labour Institute, du Comité consultatif de l'AELE, de la Commission consultative de la coopération internationale au développement et de la Commission fédérale tripartite pour les affaires de l'OIT (Organisation internationale du travail).



Kurt Gfeller

né le 14 septembre 1960

Vice-président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2015, lic. ès sciences politiques

Carrière professionnelle: vice-directeur (depuis 1998) et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers usam (1992–1997).

Kurt Gfeller est membre du Conseil de fondation de la caisse supplétive LAA, membre du Conseil de fondation et président du comité de placement de pro-paris Prévoyance arts et métiers Suisse, assesseur du comité de l'Association Artisana et délégué des employeurs au sein de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, membre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle et du comité de l'Association suisse des caisses de compensation professionnelles ainsi que délégué de la caisse de pensions ASGA.

Conseil d'administration

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil d'administration de la Suva est composé de quarante membres, dont seize représentants des travailleurs, seize représentants des employeurs et huit représentants de la Confédération. La composition du Conseil d'administration permet aux assurés de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe suprême de gestion. Il est essentiellement chargé de la définition des objectifs stratégiques et des moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers.

Le Conseil fédéral l'a nommé pour une période de six ans sur la base de la LAA qui était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016. Les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes sont assumées par la Commission administrative, qui est composée de huit membres issus du Conseil. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Conseil d'administration et la Commission administrative sont présidés par Markus Dürr. Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, et Vasco Pedrina, secrétaire national d'Unia jusqu'au 31 janvier 2016, exercent les charges de vice-présidents.

Tâches

Le Conseil d'administration édicte notamment les règlements organiques de la Suva, statue sur diverses nominations, approuve les normes comptables, constitue les réserves et provisions et détermine le budget annuel des dépenses et frais administratifs affectés à la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Il examine et approuve les rapports et comptes annuels et adopte les tarifs des primes.

La Commission administrative contrôle quant à elle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise, notamment. Par ailleurs, elle contrôle la stratégie de l'entreprise et veille à l'adéquation de la gestion des risques. La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil d'administration dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil d'administration sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe. L'expert mathématicien conseille la Commission de contrôle des finances dans tous ses domaines d'activité et rend compte une fois par an de ses activités de consultant au Conseil d'administration.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est l'organe de conseil spécialisé de la Commission administrative. Elle approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission administrative. Elle exerce en outre un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction relatives à l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission administrative.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle se compose d'un représentant des employeurs, d'un représentant des travailleurs et de deux représentants de la Confédération.

Révision interne

La tâche de la révision interne consiste à contrôler et analyser les avantages et les risques pouvant se répercuter sur les objectifs stratégiques et à élaborer des recommandations pour le développement de la Suva. Elle conseille le management pour tout ce qui a trait à l'économicité, à l'efficacité et à la rationalité des processus de gestion et d'information de l'entreprise. La révision interne est directement subordonnée à la Commission administrative et au président du Conseil d'administration. Elle travaille de manière autonome et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne (IIA et IPPF).

Révision externe

Une société de révision vérifie la comptabilité et la clôture des comptes conformément aux dispositions du Code des obligations (art. 727 ss). Elle définit les points essentiels en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. Le mandat de la société de révision, confié à KPMG depuis l'exercice 2016, est renouvelé chaque année par le Conseil d'administration sur proposition de la Commission de contrôle des finances (CCF).

Indemnisation du Conseil d'administration

En vertu d'un règlement édicté par le Conseil d'administration et de la décision prise par ce dernier, les membres du Conseil ont perçu en 2016 une indemnité globale de 717 180 francs (698 845 francs en 2015). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 100 000 francs (104 400 francs en 2015).

Président

Markus Dürr, Malters

Représentants de la Confédération

Reto Babst
Hôpital cantonal de Lucerne

Monika Bütler
Zurich

Markus Dürr
Malters

Gabriele Gendotti
Faïdo

Philippe Mäder
Adliswil

Markus Notter
Zurich

Pascal Richoz
SECO, Berne

Barbara Schaerer
Office fédéral du personnel, Berne

1^{er} vice-président

Vasco Pedrina, Zurich

Représentants des travailleurs

Renzo Ambrosetti
Unia, Berne

Alain Carrupt
Association du personnel de la
Confédération APC, Berne

Maria Bernasconi
Union syndicale suisse, Berne

Vincent Brodard
Syndicat du personnel des transports,
Berne

Judith Bucher
Syndicat suisse des services publics,
Zurich

Natalie Imboden
Unia, Berne

Matthias Kuert Killer
Travail.Suisse, Berne

Peter Kyburz
SEC Suisse, Zurich

Catherine Laubscher Paratte
Unia, Neuchâtel

Rudolf Marti
Immobilier et Tourisme, Kallnach

Urs Masshardt
Hotel & Gastro Union, Lucerne

Giorgio Pardini
syndicom, Berne

Vasco Pedrina
Union syndicale suisse, Berne

Kurt Regotz
Syna, Olten

Renato Ricciardi
Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese,
Lugano

Janine Wicki
Berne

2^e vice-président

Kurt Gfeller, Berne

Représentants des employeurs

Thierry Bianco
suissetec, Zurich

Thomas Bösch
Association bâloise de l'industrie
chimique, Bâle

Peter Dietrich
Swissmem, Zurich

Judith Fischer
Zoug

Kurt Gfeller
Union suisse des arts et métiers, Berne

Heinrich Gossweiler
Société Suisse des Entrepreneurs, Zurich

Silvia Huber-Meier
Fédération de l'industrie suisse des
denrées alimentaires, Berne

Gian-Luca Lardi
Société Suisse des Entrepreneurs, Zurich

François Matile
Convention patronale de l'industrie
horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds

Markus Meyer
Association suisse pour la communication
visuelle, Zurich

Roland A. Müller
Union patronale suisse, Zurich

Roman Rogger
VSI Commerce Suisse, Bâle

Hans Rupli
Association suisse des entreprises de
construction en bois, Zurich

Georg Staub
swisstaffing, Dübendorf

Urs Wernli
Union professionnelle suisse
de l'automobile, Berne

Markus Zemp
Association suisse des brasseries, Zurich

Direction



Felix Weber

né le 3 novembre 1965
Président de Direction depuis
2016, lic. oec. HSG, écono-
miste d'entreprise

Carrière professionnelle:
groupe Zurich Assurances
(différentes fonctions diri-
geantes); Concordia Assu-
rance suisse de maladies et
accidents, Lucerne (membre
de la direction de l'unité d'en-
treprise Marché); Suva
(membre de la Direction et
chef du département presta-
tions d'assurance et réadap-
tation).

Président de la CFST; pré-
sident du Conseil de fonda-
tion du bpa.

Mandats de conseiller d'ad-
ministration avec l'accord de
la Commission administra-
tive: MediData AG, Root*:
développement de logiciels et
transfert électronique de
données; Venture Incubator
AG, Zoug*: société pour l'en-
couragement à la création de
start-up; Betagtenzentren
Emmen AG, Emmen.



Ernst Mäder

né le 26 juillet 1954
Membre de la Direction
depuis 2001, Dr oec.,
économiste

Carrière professionnelle:
Union de Banques Suisses et
Crédit Suisse (diverses fon-
ctions dirigeantes); Credit
Suisse First Boston (Director
and Head of Fixed Income
Research Switzerland/Eu-
rope); Credit Suisse Private
Banking (chef Investment Re-
search); Suva (chef de la di-
vision des finances).

Mandats de conseiller d'ad-
ministration avec l'accord de
la Commission administra-
tive: MediData AG, Root
(membre du CA et de la com-
mission du CA)*: développe-
ment de logiciels et transfert
électronique de données.



Edouard Currat

né le 7 juin 1960
Membre de la Direction
depuis 2003, ingénieur
chimiste EPFL, MBA-HEC

Carrière professionnelle:
Ciba-Geigy SA, Monthey (chef
du développement technolo-
gique, puis chef de produc-
tion pigments); Biazzi SA, Ve-
vey (directeur suppl. projets
et procédures); Elvia Allianz,
Genève (risk manager,
contrôleur, directeur suppl.,
chef de la division controlling
et marketing); CAP Assurance
de protection juridique, Ge-
nève (membre de la direction,
chef du département marke-
ting et produits); ISREC (Insti-
tut Suisse de Recherche Ex-
périmentale sur le Cancer),
Lausanne-Epalinges (dirc-
teur adjoint, chef du départe-
ment finances, administration
et communication); FSASD
(Fondation des services
d'aide et de soins à domicile),
Carouge-Genève (directeur);
Suva Lausanne (directeur
d'agence).

Aucun mandat dans des so-
ciétés privées.



Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962
Membre de la Direction
depuis 2016, économiste
d'entreprise ES AKAD,
EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle:
Zurich (différentes fonctions
dirigeantes); Limmat Compa-
gnie d'Assurances SA et
Mobilière Suisse (chef du ser-
vice des sinistres), Zurich
(assurance des personnes,
grands comptes sinistres et
souscription); Suva (Suva
Zürich, directeur d'agence;
contrôleur de processus
gestion des sinistres).

Mandats de conseiller d'admi-
nistration avec l'accord de la
Commission administrative:
SwissDRG SA; Commission
des tarifs médicaux*; WFJB,
Oberrieden.

* sur mandat de la Suva

Direction

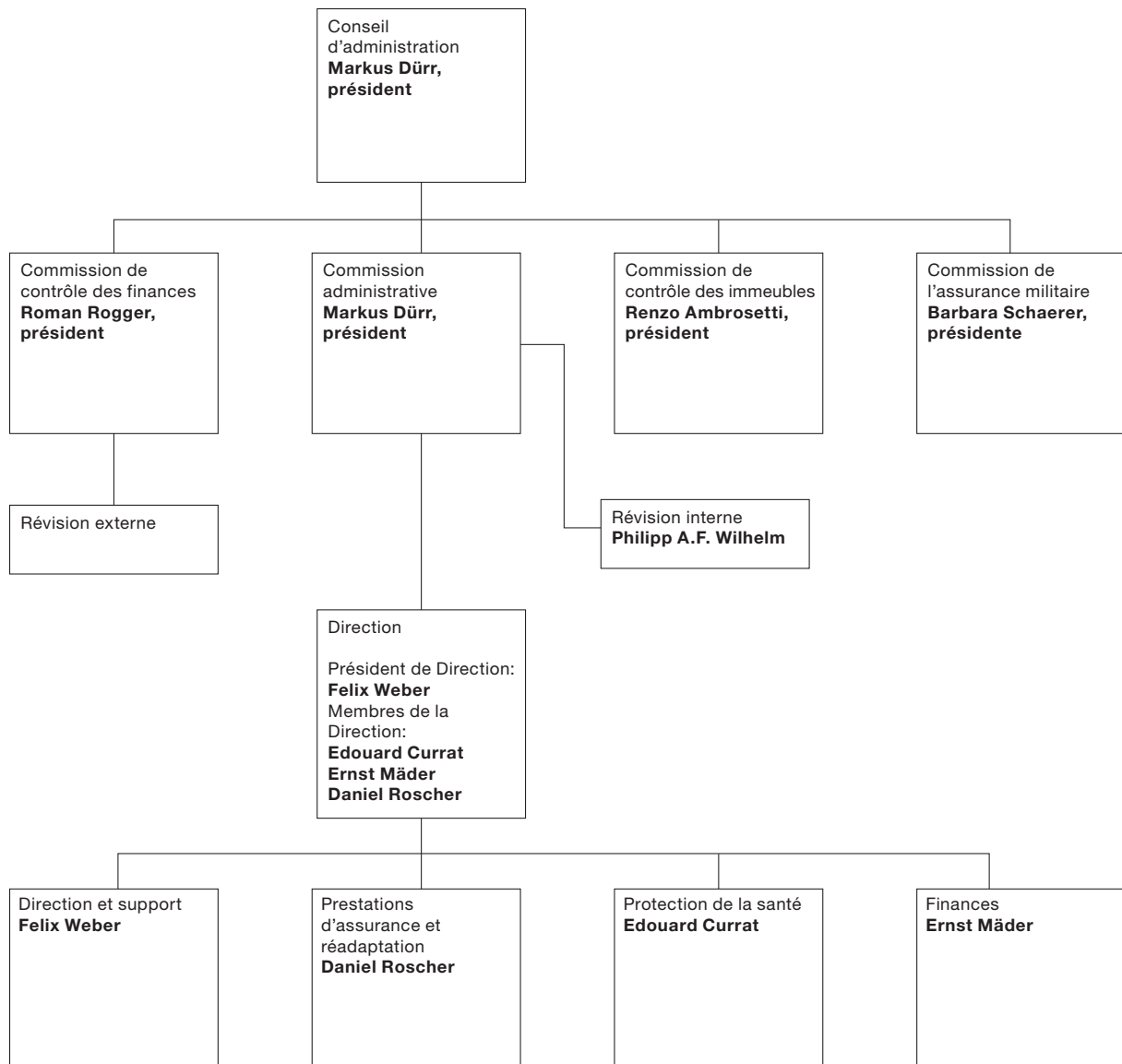
La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil d'administration et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné depuis le 1^{er} janvier 2016 au président de Direction, Felix Weber. Son suppléant, Ernst Mäder, dirige le département des finances. Le département prestations d'assurance et réadaptation et le département protection de la santé sont respectivement dirigés par Daniel Roscher et Edouard Currat. Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil d'administration.

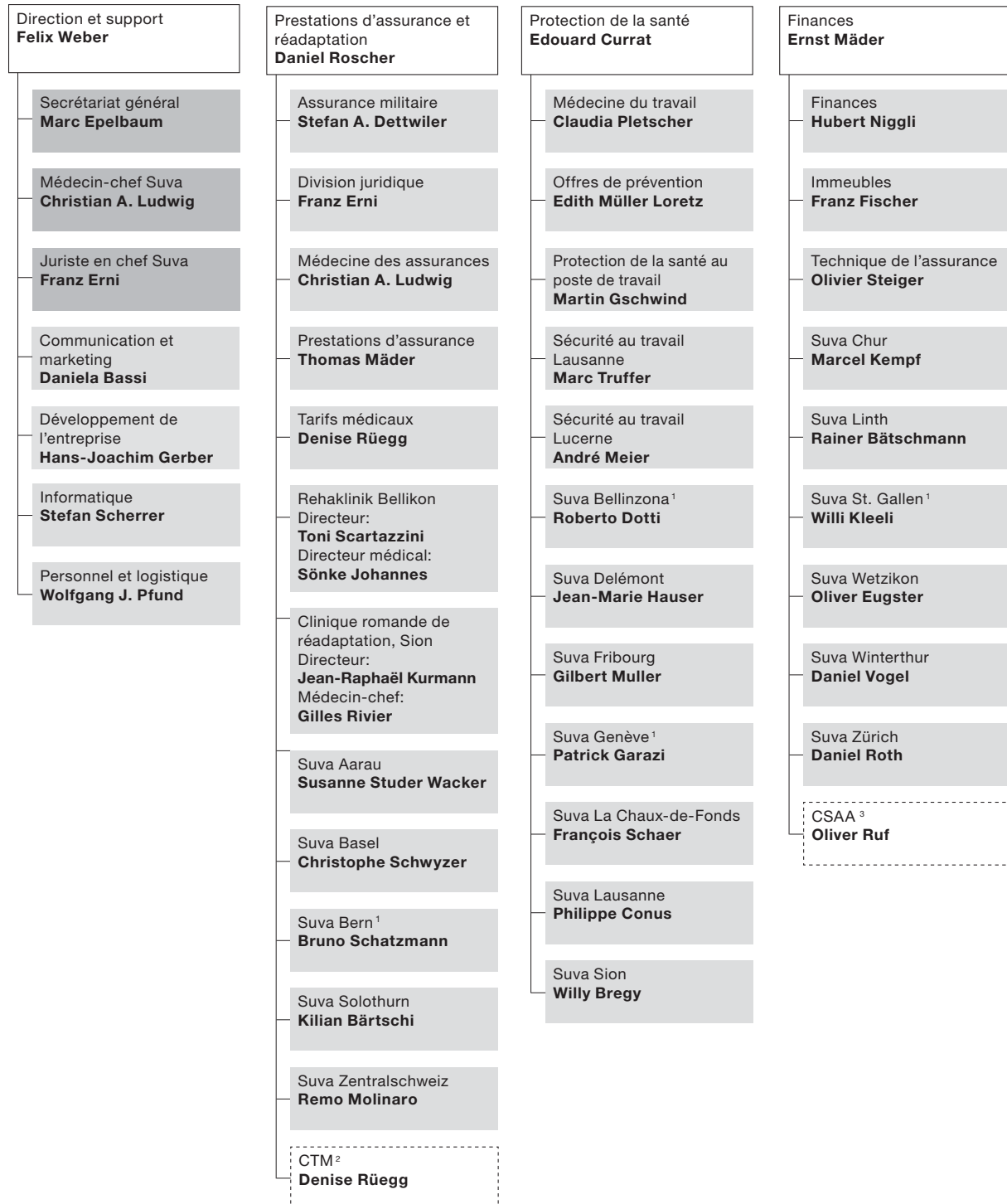
Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. Elle s'est élevée au total à 2,05 millions de francs (2,29 millions en 2015). L'indemnité individuelle la plus élevée s'établit à 550 000 francs (640 000 francs en 2015). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission administrative. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe un plan de prévoyance particulier.

Organisation générale



Organisation opérationnelle

¹ Y compris les antennes de l'assurance militaire² Commission des tarifs médicaux³ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

Rapport financier

21	Bref commentaire
23	Compte d'exploitation général
24	Bilan
25	Tableau de financement
26	Tableau des fonds propres
27	Annexe aux comptes annuels
41	Rapport de la Commission de contrôle des finances
42	Décisions du Conseil d'administration
43	Commentaires sur les comptes annuels
46	Comptes d'exploitation
56	Comparaison sur cinq ans

Bref commentaire sur l'exercice 2016

Généralités

Le résultat de la Suva pour l'exercice 2016 s'est établi à 32,2 millions de francs (2015: –20,7 millions) compte tenu d'une nouvelle restitution de fonds de compensation aux entreprises assurées pour un montant de 44,9 millions de francs (2015: 47,7 millions).

Commentaire technique

Les recettes de primes ont baissé de 2,6 % en 2016, ce qui s'explique par la non-perception du supplément destiné au financement des allocations de renchérissement. Quant aux primes nettes, elles ont augmenté de 3,1 %, principalement du fait du relèvement du gain maximum assuré. Les taux de primes nets moyens ont diminué de 1,0 % dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP). Dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP), ils ont marqué une hausse de 0,5 %.

Les frais de traitement ont augmenté de 1,9 % en 2016. Un accroissement de 2,5 % du nombre de cas en cours avec frais de traitement, conjugué à un recul de 0,6 % des frais de traitement par cas, a conduit à ce résultat.

En 2016, 1670 nouvelles rentes d'invalidité ont été notifiées (1605 en 2015). En moyenne, une nouvelle rente d'invalidité viagère nécessitait l'an dernier un capital de couverture de 335 000 francs (322 000 francs en 2015). L'augmentation des charges en résultant est due aux nouvelles bases techniques mises en place en 2014 (baisse du taux d'intérêt technique moyen, allongement constant de l'espérance de vie) et, d'autre part, au relèvement du gain assuré.

Sur une base comparable, le compte risque affiche un résultat positif de 53,6 millions de francs (27,1 millions en 2015).

Commentaire financier

L'exercice 2016 s'est soldé pour la Suva par une performance d'ensemble de 4,1 %, un résultat supérieur à la moyenne de 3,3 % enregistrée sur les dix dernières années. L'immobilier, les obligations, les actions, les placements sur le marché privé, l'or et les matières premières ont en particulier contribué à ce résultat. La situation a été plus difficile pour les placements sur le marché monétaire et sur le plan des changes, notamment en raison des frais de couverture occasionnés.

Les valeurs immobilisées de la Suva ont passé en 2016 de 46,4 milliards à 48,0 milliards de francs. Le degré de couverture financière, soit le rapport entre avoirs et engagements, a légèrement augmenté, passant de 133,6 % l'année précédente à 135,9 % fin 2016.

Sur cette toile de fond, le résultat financier (charges liées à l'intérêt technique compris) s'établit à 160,0 millions de francs (15,2 millions en 2015).

Frais d'exploitation

Le compte des frais d'exploitation 2016 est grevé par l'effet non récurrent lié au financement de l'Institution de Prévoyance de la Suva (150 millions de francs). La Suva, en tant qu'employeur, participe par ce biais aux répercussions financières du changement de bases techniques, qui inclut le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, l'abaissement du taux d'intérêt technique, l'augmentation du nombre d'années de cotisations et l'application d'une nouvelle table de mortalité générationnelle. Sans ces charges exceptionnelles, les frais d'exploitation s'établissent à 550,3 millions de francs, un montant inférieur aux 557,3 millions enregistrés en 2015.

Lucerne, le 10 avril 2017

Le président de Direction:
Felix Weber

Les membres de la Direction:
Edouard Currat
Ernst Mäder
Daniel Roscher

Compte d'exploitation général 2016

	N° réf. ³⁾	2016	2015
		1000 CHF	1000 CHF
Primes	1	4 131 385	4 239 647
Produits des intérêts techniques¹⁾		896 931	648 021
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 401 775	-1 345 898
Indemnités journalières		-1 389 884	-1 332 925
Rentes et indemnités en capital		-1 409 893	-1 395 724
Allocations de renchérissement aux rentiers		-255 480	-265 344
Recettes de recours		199 502	154 123
Prestations d'assurance payées		-4 257 530	-4 185 768
Provisions pour prestations de courte durée		-167 300	-157 000
Provisions pour prestations de longue durée		-113 968	-126 132
Provisions pour allocations de renchérissement		-26 096	-7 163
Variation des provisions techniques	11	-307 364	-290 295
Charges des sinistres		-4 564 894	-4 476 063
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		92 737	93 331
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-92 295	-91 187
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		194 332	197 218
Autre résultat technique		194 774	199 362
Frais d'exploitation	2	- 700 276	- 557 326
Versement réglementaire à la réserve générale²⁾		-40 811	-41 890
Résultat technique		- 82 891	11 751
Résultat des placements	3	1 104 300	711 360
Charges des intérêts techniques ¹⁾		-896 931	-648 021
Autres produits financiers		-2 736	-2 819
Frais de gestion des placements	4	-44 633	-45 298
Résultat financier		160 000	15 222
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation		77 109	26 973
Réduction du fonds de compensation		-44 903	-47 687
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation		32 206	-20 714
Réserves: dotation/prélèvement		32 206	-20 714
Affectation du résultat de l'exercice		32 206	-20 714

¹⁾ Le supplément de prime destiné au financement des allocations de renchérissement n'ayant pas été perçu en 2016, les allocations de renchérissement doivent être entièrement financées au moyen du produit des capitaux. Pour que la présentation reste cohérente d'un point de vue économique, le produit des intérêts techniques doit inclure cette partie du produit des capitaux.

²⁾ Conformément à l'art. 111 al. 1 OLAA

³⁾ Voir annexe à partir de la page 32

Bilan au 31 décembre 2016

		2016	2015
	N° réf. ¹⁾	1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Valeurs immobilisées		41 562 626	40 260 714
Placements	5	41 357 672	39 957 237
Immobilisations incorporelles	6	157 249	254 221
Immobilisations corporelles	7	47 705	49 256
Actif circulant		5 277 742	4 199 886
Créances	8	4 458 854	3 150 560
Disponibilités	9	614 193	789 800
Stocks de matériel et d'articles manufacturés de la sécurité au travail		519	1 836
Comptes de régularisation actifs	10	204 176	257 690
Total de l'actif		46 840 368	44 460 600
Passif			
Réserves générales		1 333 345	1 292 221
Fonds de compensation		1 383 769	1 415 209
Fonds propres		2 717 114	2 707 430
Provisions pour prestations de courte durée		8 539 400	8 372 100
Provisions pour prestations de longue durée		24 009 568	23 895 600
Provisions pour allocations de renchérissement		63 244	37 148
Provisions techniques	11	32 612 212	32 304 848
Provisions non techniques	12	6 334 487	5 667 484
Engagements financiers	5	15 411	11 576
Fonds étrangers à long terme		38 962 110	37 983 908
envers les fournisseurs et les prestataires	13	49 241	40 162
autres	14	243 188	212 108
Engagements à court terme		292 429	252 270
Comptes de régularisation passifs	15	4 868 715	3 516 992
Fonds étrangers à court terme		5 161 144	3 769 262
Fonds étrangers		44 123 254	41 753 170
Total du passif		46 840 368	44 460 600

¹⁾ Voir annexe à partir de la page 32

Tableau de financement 2016

	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	32 206	-20 714
Provision pour prestations de longue durée	113 968	126 132
Provision pour prestations de courte durée	167 300	157 000
Provision pour allocations de renchérissement AFC et AAC	26 096	7 163
Provision pour risques découlant des placements	715 087	1 004 904
Provision pour développement de l'entreprise	-51 280	-12 754
Dotation au fonds pour l'entretien et la rénovation des immeubles	3 047	1 714
Augmentation du Fonds de secours	169	138
Corrections de valeur sur les placements	291 228	1 130 019
Corrections de valeur sur les immeubles d'exploitation	81 698	59 344
Corrections de valeur sur les immobilisations incorporelles	-79 885	28 383
Corrections de valeur sur les immobilisations corporelles	10 120	12 392
Versements aux réserves générales	40 811	41 890
Dépenses et recettes sans influence sur les liquidités	1 318 360	2 556 325
Créances de primes	-1 293 782	-2 629 487
Autres avoirs à court terme	-14 512	-3 235
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	1 317	349
Comptes de régularisation actifs	53 514	-25 192
Engagements envers les fournisseurs et les prestataires	40 159	-243 506
Comptes de régularisation passifs	1 351 723	2 787 879
Variation de l'actif circulant	138 419	-113 192
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	1 488 984	2 422 419
Investissements nets sur le marché monétaire	-405 262	-286 811
Investissements nets sur le marché des capitaux	-1 224 441	-1 914 482
Investissements nets en immeubles de placement	-61 959	-122 612
Investissements nets dans les immeubles d'exploitation	-81 698	-58 988
Investissements nets en immobilisations incorporelles	176 857	-32 058
Investissements nets en immobilisations corporelles	-8 569	-9 286
Flux de trésorerie découlant des investissements	-1 605 072	-2 424 236
Hypothèques passives: remboursements et investissements	3 834	-70 000
Fonds de compensation: prélèvement	-63 333	-
Fonds de secours: prélèvement et prestations	-21	-129
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	-59 519	-70 129
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	-175 607	-71 947
+ Ancien solde du flux de trésorerie	789 800	861 746
= Nouveau solde du flux de trésorerie	614 193	789 800

Tableau des fonds propres 2016

	AAP	AANP	AFC	AAC	Cliniques	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales selon art. 111 OLAA						
Etat au 1 ^{er} janvier 2015	580 074	633 521	6 847	29 811	–	1 250 253
Attribution réglementaire	17 152	22 582	216	1 940	–	41 890
Etat au 31 décembre 2015	597 226	656 103	7 063	31 751	–	1 292 143
Attribution réglementaire	16 490	21 987	217	2 117	–	40 811
Etat au 31 décembre 2016	613 716	678 090	7 280	33 868	–	1 332 954
Réserves générales						
Etat au 1 ^{er} janvier 2015	–	–	–	–	–	–
Attribution	–	–	–	–	78	78
Etat au 31 décembre 2015	–	–	–	–	78	78
Attribution	–	–	–	–	313	313
Etat au 31 décembre 2016	–	–	–	–	391	391
Fonds de compensation						
Etat au 1 ^{er} janvier 2015	665 391	654 637	39 910	76 063	–	1 436 001
Attribution	34 019	–	11 376	34 268	–	79 663
Prélèvement	–	–52 768	–	–	–	–52 768
Réduction	–47 687	–	–	–	–	–47 687
Etat au 31 décembre 2015	651 723	601 869	51 286	110 331	–	1 415 209
Attribution	–	55 484	1 015	28 744	–	85 243
Prélèvement	–8 448	–	–	–	–	–8 448
Réduction	–44 903	–	–	–	–	–44 903
Prélèvement par suite de réévaluation	–24 174	–35 428	–342	–3 388	–	–63 332
Etat au 31 décembre 2016	574 198	621 925	51 959	135 687	–	1 383 769
Total des fonds propres	1 187 914	1 300 015	59 239	169 555	391	2 717 114

Annexe aux comptes annuels 2016

Généralités

Gouvernance d'entreprise

Bien qu'étant un établissement de droit public autonome de la Confédération non coté en Bourse, la Suva se réfère, pour son information financière, aux directives déterminantes en matière de gouvernance d'entreprise telles que les Swiss GAAP RPC. Elle tient toutefois compte des particularités découlant notamment de la forme juridique et de l'organisation définies dans les prescriptions légales.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement susceptible d'influencer de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice.

Principes d'évaluation

Principes de base

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont fondés sur les dispositions de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), les bases de calcul établies le 1^{er} septembre 1998 par le DFI (estimation des provisions techniques) et les normes comptables Swiss GAAP RPC. Les exceptions suivantes restent valables:

- Swiss GAAP RPC 2, 14

Les placements sont évalués en majeure partie à la valeur la plus basse, tout en maintenant la provision pour fluctuations de valeur.

- Swiss GAAP RPC 23

Il est notamment renoncé aux provisions requises pour les allocations de renchérissement, car la LAA prescrit que ces dernières doivent être financées à partir du produit des capitaux ou au moyen de primes de répartition (art. 90 LAA). Par ailleurs, des provisions peuvent être constituées pour les frais d'exploitation à des fins de compensation.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de réassurance, qu'elles soient actives ou passives. Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat.

Modification des règles d'établissement du bilan et des principes d'évaluation

A partir des comptes annuels 2016, seuls les logiciels élaborés par la Suva elle-même pour l'application d'assurance clé sont portés à l'actif du bilan. Le recours plus large à la possibilité de choix prévue par la norme Swiss GAAP RPC 10 ne s'est pas traduit pour la Suva par une amélioration de la qualité de l'information et donc de la gestion des comptes annuels. Ce changement entraîne – par analogie avec la réévaluation intervenue lors de la première application dans les comptes annuels 2009 – une correction des valeurs immobilisées à hauteur de 84,9 millions de francs. Dans la mesure du possible, la contre-passation a été effectuée, sans incidence sur le résultat, dans les fonds de compensation (63,3 millions de francs), la différence étant résorbée sur cinq ans par les secteurs d'activité concernés.

Obligations en francs suisses

Les obligations libellées en francs suisses sont portées au bilan selon la méthode linéaire dite du coût amorti («amortized cost»). La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi répartie de manière uniforme sur la période restante. Pour les emprunts remboursables par anticipation, il est tenu compte de la durée réduite restant à courir et d'une éventuelle prime. L'application de cette méthode rompt, pour ce poste du bilan, avec le principe de la valeur la plus basse.

Autres placements sur les marchés financiers

Les autres titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur vénale («juste valeur», cours boursier) si celle-ci est plus basse à la date du bilan. Le titre est estimé selon le principe de la valeur la plus basse jusqu'à sa vente.

Hypothèques et prêts

Les hypothèques et les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les pertes potentielles détectées font l'objet de corrections de valeur sur la base d'évaluations individuelles et en tenant compte du risque de contrepartie.

Instruments dérivés

L'ensemble des contrats sur instruments financiers dérivés en cours à la date du bilan est comptabilisé aux valeurs actuelles.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés, ou à la valeur de marché (p. ex. discounted cash-flow) si celle-ci est plus basse. L'amortissement est effectué sur 50 ans, jusqu'à ce que la valeur comptable ait atteint 80 % de la valeur de marché. Si la valeur de marché augmente pendant cette période, l'amortissement est ajusté.

Participations

Les participations (à caractère d'infrastructure et dans des œuvres communes des assureurs) sont portées au bilan au prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2016	2015
	en CHF	en CHF
1 EUR	1.0717	1.0877
1 GBP	1.2579	1.4770
1 USD	1.0200	1.0020
1 CAD	0.7579	0.7240
100 JPY	0.8709	0.8337
1 AUD	0.7341	0.7305

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiés sur une période de trois à cinq ans, voire de vingt ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats. Par ailleurs, les immeubles d'exploitation (cliniques) sont en principe évalués au franc symbolique.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3 ans

Stocks de matériel

Le matériel acheté et les produits de sécurité finis en stock sont évalués à leur coût d'acquisition ou de fabrication, mais au maximum à la valeur nette du marché. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont calculées en fonction des engagements financiers auxquels la Suva devra probablement faire face envers les assurés et les victimes d'accidents. A cet égard, les capitaux de couverture afférents aux rentes courantes à la date de clôture du bilan sont évalués conformément aux bases de calcul édictées par le DFI avec effet au 1^{er} janvier 2014. Les allocations de renchérissement en cours et futures sont financées selon le système de répartition, conformément à l'art. 90 LAA, et ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions pour accidents non liquidés sont déterminées au moyen de méthodes actuarielles reconnues sur la base des valeurs empiriques des années précédentes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des réserves actuarielles.

Autres réserves à destination spéciale

Sous ce poste sont constituées des corrections de valeur et des provisions individuelles pour tous les risques de pertes décelables en vertu du principe de prudence. En outre, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements. Les corrections de valeur et les provisions qui ne sont plus nécessaires d'un point de vue économique sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Impôts et redevances

Les impôts et redevances sont imputés aux charges de l'exercice durant lequel l'état de fait économique intervient.

Leasing

Les contrats de leasing financier sont inscrits au bilan conformément à la norme Swiss GAAP RPC 13.

Cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon

Les cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon ne possèdent pas de personnalité juridique propre et sont subordonnées à la direction unique de la Suva. D'un point de vue organisationnel, elles sont toutefois largement autonomes et tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse) et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les cliniques figurent dans les comptes annuels de la Suva à titre d'établisse-

ments. Les chiffres d'affaires internes ne sont pas éliminés; de même, le résultat des cliniques et les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel

En matière de prévoyance professionnelle, nos collaborateurs sont affiliés à la fondation, juridiquement indépendante, constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, qui est financée par les cotisations de l'employeur et du personnel. L'ensemble du personnel est assuré, à l'exception des apprentis dont le salaire n'atteint pas le seuil prévu par la LPP. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Pour les membres de la Direction, il existe une affiliation à une fondation collective pour la prévoyance professionnelle extra-obligatoire.

Transactions avec des parties liées

La Suva n'effectue pas de transactions avec des personnes ou des organisations liées. Les membres du Conseil d'administration ne sont pas considérés comme des parties liées.

Dépréciation d'actifs

La valeur des actifs est réexaminée chaque année à la date de clôture du bilan. En cas d'indices de dépréciation, il est procédé au calcul de la valeur réalisable (test de dépréciation). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur réalisable ou d'usage, une correction de valeur est effectuée par le biais d'un amortissement dans le compte de résultats.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible

Valeur 0 = < unité de mesure

1. Primes

	2016	2015	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 422 460	1 394 668	2,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP) y compris primes de l'assurance par convention	1 925 717	1 860 714	3,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19 156	19 114	0,2
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	188 341	172 586	9,1
Assurance militaire (MV)	16 933	16 973	-0,2
Primes nettes	3 572 607	3 464 055	3,1
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	165 063	163 064	1,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	244 689	237 803	2,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	2 347	2 263	3,7
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	21 667	19 848	9,2
Supplément de prime pour frais administratifs	433 766	422 978	2,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	91 981	90 861	1,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	14 371	13 942	3,1
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	314	326	-3,7
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 377	1 257	9,5
Supplément de prime pour la prévention des accidents	108 043	106 386	1,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	789	98 093	-99,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 046	130 372	-99,2
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	1 835	228 465	-99,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	12 044	14 773	-18,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	10 788	13 538	-20,3
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	197	248	-20,6
Supplément pour paiement par tranches	23 029	28 559	-19,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 566	1 387	12,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	2 104	1 833	14,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	23	22	4,5
Intérêts moratoires	3 693	3 242	13,9
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-5 306	-6 036	-12,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-6 255	-7 922	-21,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-27	-80	-66,3
Pertes nettes sur primes	-11 588	-14 038	-17,5
Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation	4 131 385	4 239 647	-2,6
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-44 903	-47 687	-5,8
Réduction du fonds de compensation	-44 903	-47 687	-5,8
Total des primes (montant brut)	4 086 482	4 191 960	-2,5

2. Frais d'exploitation

	2016	2015	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	444 634	447 957	-3 323	-0,7
Indemnités à des tiers	39 772	29 908	9 864	33,0
Frais de justice et de consultation	20 209	16 169	4 040	25,0
Mobilier, machines et véhicules	2 994	3 111	-117	-3,8
Charges informatiques	69 865	96 933	-27 068	-27,9
Frais de locaux	42 673	42 211	462	1,1
Frais de bureau et d'administration	34 829	36 606	-1 777	-4,9
Coût du matériel et frais spéciaux	3 707	13 701	-9 994	-72,9
Corrections de valeur	28 772	29 704	-932	-3,1
Autres charges ¹⁾	155 604	-273	155 877	n/a
Total des frais d'exploitation bruts	843 059	716 027	127 032	17,7
Recettes des produits et prestations ²⁾	-34 640	-31 686	2 954	9,3
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	-108 143	-127 014	-18 871	-14,9
Total des frais d'exploitation nets	700 276	557 327	142 949	25,6

¹⁾ y compris contribution exceptionnelle au financement de l'Institution de Prévoyance

²⁾ y compris résultats d'exploitation des cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion (pas de répartition sur les branches d'assurance)

Répartition des frais d'exploitation sur les branches d'assurance	2016 AAP	2015 AAP	2016 AANP	2015 AANP	2016 AFC	2015 AFC	2016 AAC	2015 AAC	2016 MV	2015 MV	2016 Total	2015 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	246 997	174 859	305 783	234 088	2 403	1 975	15 412	15 507	21 510	21 281	592 105	447 710
Prévention des accidents et maladies professionnels	92 737	93 331	-	-	-	-	-	-	-	-	92 737	93 331
Prévention des accidents non professionnels	-	-	14 371	15 106	-	-	1 377	1 257	-	-	15 748	16 363
Total	339 734	268 190	320 154	249 194	2 403	1 975	16 789	16 764	21 510	21 281	700 590	557 404

Indications concernant l'Institution de Prévoyance (avantage ou engagement économique et charges de prévoyance)

	31.12.16 Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26	31.12.16 Part économique de l'entreprise	31.12.15 Part économique de l'entreprise	2016 Variation avec effet sur le résultat	2016 Cotisations ajustées à la période	2016 Charges de prévoyance dans frais de personnel	2015 Charges de prévoyance dans frais de personnel
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Plan de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	0	0	0	0	57 779	57 779	57 967

La Suva s'est engagée en 2016 à effectuer un versement exceptionnelle d'un montant de 150 millions de francs à titre de contribution de l'employeur au financement de l'Institution de Prévoyance de demain.

3. Résultat des placements

	2016	2015	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-6 837	-2 676	155,5
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	107 041	117 279	-8,7
Obligations	323 129	330 274	-2,2
Placements immobiliers indirects	40 119	45 759	-12,3
Immeubles de placement	199 246	201 032	-0,9
Actions	160 552	136 651	17,5
Placements alternatifs	259 093	260 714	-0,6
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	2 233	3 947	-43,4
Produit courant	1 084 576	1 092 980	-0,8
Disponibilités	3 937	2 231	76,5
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	7 724	17 541	-56,0
Obligations	688 313	657 316	4,7
Placements immobiliers indirects	44 660	157 270	-71,6
Immeubles de placement	4 537	17 589	-74,2
Actions	764 793	1 483 403	-48,4
Placements alternatifs	537 258	239 916	123,9
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	3 732 879	7 127 985	-47,6
Gain résultant de l'aliénation	5 784 101	9 703 251	-40,4
Total du produit des placements	6 868 677	10 796 231	-36,4
Disponibilités	-4 797	-697	588,5
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-11 166	-45 294	-75,3
Obligations	-502 982	-632 636	-20,5
Placements immobiliers indirects	-2 003	-28 705	-93,0
Immeubles de placement	0	0	-
Actions	-240 073	-214 106	12,1
Placements alternatifs	-161 429	-430 619	-62,5
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-3 835 612	-6 597 891	-41,9
Perte résultant de l'aliénation	-4 758 062	-7 949 948	-40,1
Disponibilités	-21 256	-53 989	-60,6
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-2 704	-7 133	-62,1
Obligations	-68 671	-389 030	-82,3
Placements immobiliers indirects	-15 156	-33 038	-54,1
Immeubles de placement	-9 263	-10 237	-9,5
Actions	-47 077	-145 383	-67,6
Placements alternatifs	15 574	-182 546	-108,5
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-142 674	-308 664	-53,8
Corrections de valeur	-291 228	-1 130 019	-74,2
Total des charges résultant des placements	-5 049 290	-9 079 967	-44,4
Dotation à la provision pour risque découlant des placements	-715 087	-1 004 904	-28,8
Résultat des placements	1 104 300	711 360	55,2

4. Frais de gestion des placements

	2016	2015	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 088	1 256	-13,4
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 628	4 982	-7,1
Obligations	6 149	7 426	-17,2
Placements immobiliers indirects	1 171	1 378	-15,0
Immeubles de placement	15 514	15 396	0,8
Actions	6 792	7 310	-7,1
Placements alternatifs	7 661	6 661	15,0
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	1 630	889	83,4
Total des frais de gestion des placements	44 633	45 298	-1,5

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes sont compensés avec les produits.

5. Placements

Catégorie	31.12.15	2016	31.12.16	31.12.15	31.12.16
	Existant	Variation de valeur	Existant	Existant	Existant
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités ¹⁾	1 944 139	384 005	2 328 145	1 944 139	2 328 145
Hypothèques	499 962	49 433	549 395	499 962	549 395
Prêts et crédits syndiqués ²⁾	5 722 828	-184 592	5 538 235	5 722 828	5 538 235
Obligations en CHF	7 931 551	-252 735	7 678 816	8 477 927	8 171 341
Obligations en monnaies étrangères	4 563 281	374 670	4 937 951	4 847 653	5 252 966
Placements immobiliers indirects	1 051 115	9 284	1 060 398	1 355 887	1 346 139
Immeubles de placement ³⁾	3 979 179	51 907	4 031 086	4 826 098	4 960 903
Actions suisses	2 052 361	77 266	2 129 627	3 332 358	3 192 296
Actions étrangères	5 669 604	491 883	6 161 486	6 917 041	7 680 781
Placements alternatifs	6 798 965	205 572	7 004 537	8 684 484	8 977 405
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-255 746	193 742	-62 004	-205 594	-36 103
Total	39 957 237	1 400 435	41 357 672	46 402 782	47 961 504

¹⁾ Y compris les comptes de trésorerie pour placements, d'une valeur de 3066,6 millions de francs (2480,2 millions en 2015). Certaines parties des comptes de trésorerie servant de garanties collatérales, l'état des disponibilités est inférieur à l'état des comptes de trésorerie.

²⁾ Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail

³⁾ Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant total de 15,4 millions de francs.

Valeur d'assurance des immeubles de placement en fin d'année

	2016	2015	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles de placement	4 236 940	4 314 839	-1,8

**Instruments financiers dérivés
ouverts (inclus dans les place-
ments)**

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			
	31.12.16	31.12.15	Positive	Négative	Total	Total
			31.12.16	31.12.16	31.12.16	31.12.15
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture						
Opérations à terme sur devises (OTC)	17 879 560	15 913 740	50 142	-196 546	-146 403	-304 183
Total couverture	17 879 560	15 913 740	50 142	-196 546	-146 403	-304 183
Négoce						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 427 953	1 400 246	0	0	0	0
Credit Default Swaps (OTC)	741 782	420 284	26 745	-7 046	19 699	2 322
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 079 975	1 505 564	35 573	-77 388	-41 815	-45 711
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	3 249 710	3 326 094	62 319	-84 434	-22 115	-43 389
Contrats à terme sur actions (ETD)	535 796	810 562	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/ volatilité (ETD)	35 909	121 260	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	571 706	931 822	0	0	0	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	654 953	188 833	4 426	-11 216	-6 790	-730
Total des opérations à terme sur devises	654 953	188 833	4 426	-11 216	-6 790	-730
Swaps d'indices (OTC)	571 695	558 522	2 944	-1 222	1 722	765
Total des swaps d'indices	571 695	558 522	2 944	-1 222	1 722	765
Total négoce	5 048 064	5 005 272	69 689	-96 873	-27 183	-43 354
Total dérivés	22 927 623	20 919 012	119 831	-293 418	-173 587	-347 537
Couverture des dérivés OTC (CSA)			255 040	-16 827	238 213	126 240
Risque de contrepartie subsistant					64 627	-221 296

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over the counter, OTC), des contrats de garantie (CSA) ont été conclus avec certaines contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants, de sorte que l'exposition nette au risque de crédit relatif à ces contreparties est réduite. A fin 2016, la valeur des dérivés de gré à gré en portefeuille, soit -173,6 millions de francs (-347,5 millions en 2015) était donc couverte par des garanties collatérales d'une valeur totale de 238,2 millions de francs (126,2 millions en 2015).

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2016 des positions pour un total de 368,0 millions de francs à titre de créancier («cash provider») et de 300,0 millions en tant que débiteur («cash taker»). Comme il est d'usage sur le marché suisse des repo, ces opérations étaient couvertes par des sûretés du même montant.

Les autres engagements non inscrits au bilan s'élèvent à 2578,4 millions de francs au 31 décembre 2016 (2221,5 millions en 2015). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2510,1 millions de francs dans le domaine du private equity (2182,3 millions en 2015) et de 12,1 millions de francs dans celui des hypothèques (13,8 millions en 2015)
- prêts à terme avec date de paiement en 2017 pour un montant de 12,9 millions de francs (14,6 millions en 2015)
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 43,3 millions de francs (10,8 millions en 2015).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

6. Immobilisations incorporelles	Logiciels acquis		Logiciels développés		Total immobilisations incorporelles	
	2016 1000 CHF	2015 1000 CHF	2016 1000 CHF	2015 1000 CHF	2016 1000 CHF	2015 1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	0	0	254 221	250 546	254 221	250 546
Coûts d'acquisition						
Etat au 1 ^{er} janvier	4 688	4 688	376 261	344 203	380 949	348 891
Entrées	-	-	-	33 531	0	33 531
Sorties	-	-	-176 857	-1 473	-176 857	-1 473
Etat au 31 décembre	4 688	4 688	199 404	376 261	204 092	380 949
Corrections de valeur cumulées						
Etat au 1 ^{er} janvier	-4 688	-4 688	-122 040	-93 657	-126 728	-98 345
Amortissements planifiés	-	0	-12 096	-29 856	-12 096	-29 856
Sorties	-	-	91 981	1 473	91 981	1 473
Etat au 31 décembre	-4 688	-4 688	-42 155	-122 040	-46 843	-126 728
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	0	157 249	254 221	157 249	254 221

7. Immobilisations corporelles

	Immeubles d'exploitation		Immeubles en construction		Aménagements individualisés		Autres immobilisations corporelles		Total des immobilisations corporelles	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier	0	0	0	356	45 811	47 470	3 445	4 891	49 256	52 717
Coûts d'acquisition										
Etat au 1 ^{er} janvier	506 490	447 146	0	356	121 931	114 885	18 521	16 281	646 942	578 668
Entrées	81 698	59 344	-	-	6 602	7 046	1 967	2 240	90 267	68 630
Sorties	0	0	-	-356	-	-	-	-	0	-356
Etat au 31 décembre	588 188	506 490	-	0	128 533	121 931	20 488	18 521	737 209	646 942
Corrections de valeur cumulées										
Etat au 1 ^{er} janvier	-506 490	-447 146	-	-	-76 120	-67 415	-15 076	-11 390	-597 686	-525 951
Amortissements planifiés	-81 698	-59 344	-	-	-8 838	-8 705	-1 282	-3 686	-91 818	-71 735
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31 décembre	-588 188	-506 490	-	-	-84 958	-76 120	-16 358	-15 076	-689 504	-597 686
Valeur comptable nette au 31 décembre	0	0	-	0	43 575	45 811	4 130	3 445	47 705	49 256

Valeur d'assurance des immobilisations corporelles en fin d'année

	2016	2015	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Valeur d'assurance des immeubles d'exploitation	282 019	283 703	-0,6
Autres immobilisations corporelles	157 823	161 742	-2,4
Total de la valeur d'assurance	439 842	445 445	-1,3

8. Créances	2016	2015	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	3 316 822	2 612 687	27,0
Débiteurs recours	1 018 415	431 225	136,2
Débiteurs prestations d'assurance	15 197	12 442	22,1
Créances d'impôts anticipés	57 260	52 802	8,4
Gérance externe d'immeubles	26 235	26 751	-1,9
Compte séparé AP/MP (CFST)	25 359	30 352	-16,5
Du croire	-32 704	-26 645	22,7
Autres créances	32 270	10 946	194,8
Total des créances	4 458 854	3 150 560	41,5

9. Disponibilités	2016	2015	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Caisse	257	271	-5,2
Poste	568 170	764 540	-25,7
Banques	45 766	24 989	83,1
Total des disponibilités	614 193	789 800	-22,2

10. Comptes de régularisation actifs	2016	2015	+ / -
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Intérêts courus	168 343	191 422	-12,1
Autres	35 833	66 268	-45,9
Total des comptes de régularisation actifs	204 176	257 690	-20,8

11. Provisions techniques¹⁾

	Provisions pour prestations de courte durée		Provisions pour prestations de longue durée		Provisions pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 654 500	2 605 800	10 935 301	10 912 524	-	-	13 589 801	13 518 324
AANP	5 461 300	5 361 400	12 092 045	12 011 771	-	-	17 553 345	17 373 171
AFC	45 800	45 800	213 145	212 383	7 791	3 139	266 736	261 322
AAC	377 800	359 100	769 077	758 922	55 453	34 009	1 202 330	1 152 031
Total des provisions techniques	8 539 400	8 372 100	24 009 568	23 895 600	63 244	37 148	32 612 212	32 304 848

¹⁾ L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

12. Provisions non techniques

	Provisions pour risques découlant des placements		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2016 1000 CHF	2015 1000 CHF	2016 1000 CHF	2015 1000 CHF	2016 1000 CHF	2015 1000 CHF
Etat au 1 ^{er} janvier	5 352 155	4 347 251	315 329	326 359	5 667 484	4 673 610
Constitution	715 087	1 004 904	19 385	14 797	734 472	1 019 701
Utilisation	-	-	-28 224	-25 827	-28 224	-25 827
Reclassification	-	-	-39 245	-	-39 245	-
Etat au 31 décembre	6 067 242	5 352 155	267 245	315 329	6 334 487	5 667 484

13. Engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires

	2016	2015	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créanciers prestations d'assurance	22 071	8 979	145,8
Créanciers fournisseurs	25 854	29 686	-12,9
Autres créanciers	1 316	1 497	-12,1
Créanciers	49 241	40 162	22,6
Total des engagements à court terme envers les fournisseurs et les prestataires	49 241	40 162	22,6

14. Autres engagements à court terme

	2016	2015	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Co-assurance	67 115	66 456	1,0
CFST/placement	28 000	41 000	-31,7
Assurance militaire, compte de fonctionnement	54 806	53 106	3,2
Provisions à court terme	39 245	-	-
Autres	54 022	51 546	4,8
Total des autres engagements à court terme	243 188	212 108	14,7

15. Comptes de régularisation passifs

	2016	2015	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	3 135 147	3 029 672	3,5
Recours	994 767	390 001	155,1
Comptes de passage Sirius	569 234	29 093	1 856,6
Autres comptes de régularisation passifs	169 567	68 226	148,5
Total des comptes de régularisation passifs	4 868 715	3 516 992	38,4

Rapport de la Commission de contrôle des finances

A la demande de la CCF, la société de révision KPMG SA a procédé à la vérification des comptes annuels 2016 de la Suva à titre d'organe de révision externe. Selon l'évaluation effectuée par KPMG SA sur mandat de la CCF, les comptes annuels 2016 répondent aux prescriptions légales ainsi qu'aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation de la Suva.

Se fondant sur l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et sur la Norme d'audit suisse 890, KPMG SA nous a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de KPMG SA relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la CCF estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La CCF propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels 2016 et d'en donner décharge à la Direction.

Lucerne, le 27 avril 2017

Commission de contrôle des finances

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Judith Bucher, Markus Notter, Kurt Gfeller

La secrétaire: Alexandra Molinaro

Décisions du Conseil de la Suva

Le Conseil de la Suva prend acte du rapport de la Commission de contrôle des finances du 27 avril 2017 concernant la vérification des comptes de la Suva pour l'exercice 2016.

- 1.** Le rapport de gestion et les comptes annuels 2016 de la Suva sont approuvés.
- 2.** Les versements aux réserves générales prévus à l'art. 111 de l'ordonnance sur l'assurance-accidents du 20 décembre 1982 sont fixés à 1 % des rentrées de primes à la charge du compte actuariel.
- 3.** Un montant de 715 087 487 francs est alloué à la provision pour risques découlant des placements par le débit du compte des produits financiers.
- 4.** L'excédent de charges de 53 351 806 francs de l'assurance contre les accidents professionnels est prélevé sur le fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 5.** L'excédent de produits de 55 484 335 francs de l'assurance contre les accidents non professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 6.** L'excédent de produits de 1 015 038 francs de l'assurance facultative des chefs d'entreprise est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 7.** L'excédent de produits de 28 744 487 francs de l'assurance-accidents des chômeurs est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 8.** Le compte d'exploitation équilibré de l'assurance militaire est approuvé.
- 9.** Décharge est donnée à la Direction et aux responsables de la tenue des comptes.

Le Conseil de la Suva exprime à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs ses remerciements et sa reconnaissance pour le travail accompli.

Conformément à l'art. 61 al. 3 LAA, le rapport et les comptes sont soumis au Conseil fédéral en vue de leur approbation.

Lucerne, le 9 juin 2017

Au nom du Conseil de la Suva
Le président: Markus Dürri
Le secrétaire général: Marc Epelbaum

Commentaires sur les comptes annuels 2016

Placements

Année de placement 2016

La Suva a réalisé une performance de 4,1 % sur ses placements durant l'exercice 2016. L'immobilier, les obligations, les actions, les placements sur le marché privé, l'or et les matières premières ont en particulier contribué à ce résultat. La situation a été plus difficile pour les placements sur le marché monétaire et sur le plan des changes, notamment en raison des frais de couverture occasionnés. Par ailleurs, les taux d'intérêt négatifs appliqués sur le marché monétaire et des capitaux suisse grèvent considérablement les perspectives pour les prochaines années. La stratégie de placement de la Suva est axée sur le long terme et repose sur une large diversification. Près de la moitié du patrimoine est investie en titres de crédit et à revenu fixe, un peu plus de 30 % en actions et en private equity, le reste étant placé dans l'immobilier et en hedge funds.

Performance

L'exercice 2016 s'est soldé pour la Suva par une performance de 4,1 % (1,2 % en 2015). La valeur de marché des placements (sans les disponibilités de l'actif circulant) au 31.12.2016 s'établit à 47 961,5 millions de francs (46 402,8 millions en 2015).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2016 s'est soldé par un rendement direct de 2,2 % (2,2 % en 2015).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	en %	en %
2012	2,3	8,6
2013	2,3	4,7
2014	2,2	7,0
2015	2,2	1,2
2016	2,2	4,1
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,2	4,1
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,2	5,1

Le degré de couverture financière au 31.12.2016 s'établit à 135,9 %, ce qui constitue une solide assise financière.

	2016	2015	au 31.12.2016	au 31.12.2015
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres (securities lending)				
Prêt de titres	5 499	7 757	3 640 075	3 466 406

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3 671 648 000 francs en nantissement des prêts de titres.

Réserves latentes	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités	0	0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	0	0
Obligations	807 540	830 749
Placements immobiliers indirects	285 741	304 772
Immeubles de placement	929 817	846 919
Actions	2 581 964	2 527 434
Placements alternatifs	1 972 869	1 885 519
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	25 902	50 152
Total	6 603 832	6 445 545

Les provisions pour risques découlant des placements s'élèvent au total à 12 671,1 millions de francs. Elles se composent des réserves latentes, d'un montant de 6603,8 millions de francs, et de la provision pour risques découlant des placements, qui se chiffre à 6067,2 millions.

Frais d'exploitation

Suppléments de prime destinés au financement des frais d'exploitation

Les recettes de l'exercice découlant des suppléments de prime au titre des frais administratifs pour l'exploitation de l'assurance se sont établies à 433,7 millions de francs (423,0 millions en 2015). Avec ces fonds, la Suva finance les frais de fonctionnement de l'assurance.

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents professionnels

La Suva a encaissé un montant de 92,3 millions de francs (91,2 millions en 2015) provenant du supplément de prime de l'assurance contre les accidents professionnels et de l'assurance-accidents des chômeurs. Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ce montant a été versé sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST. Par ailleurs, la CFST rembourse à la Suva les dépenses résultant de ses fonctions d'organe d'exécution de la sécurité au travail. A ce titre, la Suva a été indemnisée à concurrence d'un montant de 92,7 millions de francs durant l'exercice écoulé (93,3 millions en 2015).

Suppléments de prime destinés à la prévention des accidents non professionnels

En vertu de l'art. 88 LAA, la Suva prélève des suppléments de prime au titre de la sécurité durant les loisirs sur les primes nettes de l'assurance contre les accidents non professionnels. Pour l'exercice 2016, ces suppléments se sont chiffrés à 15,8 millions de francs (15,2 millions en 2015) et utilisés conformément à l'art. 100 OPA. 80 % de ces fonds, soit 12,6 millions de francs, ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents (bpa, Berne) pour ses activités en matière de prévention des accidents dans les domaines de la circulation routière, de l'habitat et du sport. La Suva utilise le solde disponible pour ses propres actions et campagnes.

Répartition des frais

Par rapport à l'exercice précédent, le total des frais d'exploitation a augmenté de 142,9 million de francs, soit une hausse de 25,6 %. Cette augmentation est imputable à une contribution unique de 150 millions de francs au financement du changement de bases techniques de l'Institution de Prévoyance. Les frais d'exploitation se répartissent comme suit: 84,5 % (80,3 % en 2015) pour l'exploitation de l'assurance, 13,2 % (16,8 %) pour la prévention des accidents et maladies professionnels et 2,3 % (2,9 %) pour la prévention des accidents non professionnels.

Compte d'exploitation

Assurance contre les accidents professionnels

	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	1 693 903	1 762 846
Pertes sur primes (solde)	-5 305	-6 036
Primes	1 688 598	1 756 810
Produits des intérêts techniques	404 873	295 402
Prestations pour soins et remboursement de frais	-442 843	-423 546
Indemnités journalières	-586 420	-556 107
Rentes et indemnités en capital	-632 059	-610 044
Allocations de renchérissement aux rentiers	-126 288	-126 698
Recettes de recours	42 635	31 597
Prestations d'assurance payées	-1 744 975	-1 684 798
Variation des provisions techniques	-71 477	-64 824
Charges des sinistres	-1 816 452	-1 749 622
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	92 737	93 331
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-91 981	-90 861
Autre résultat technique	756	2 470
Exploitation de l'assurance	-246 997	-174 859
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-92 737	-93 331
Frais d'exploitation	-339 734	-268 190
Versement réglementaire à la réserve générale	-16 490	-17 152
Résultat technique	-78 449	19 718
Résultat financier	70 000	14 301
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	-8 449	34 019
Réduction du fonds de compensation	-44 903	-47 687
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	-53 352	-13 668

Commentaires sur le compte d'exploitation Assurance contre les accidents professionnels

Baisse du nombre d'accidents

En 2016, 178 282 accidents et maladies professionnels ont été déclarés à la Suva, soit 2033 cas ou 1,1 % de moins que l'année précédente.

Augmentation des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 860 (805 en 2015), celui des rentes de survivants à 145 (143).

Clôture négative

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels fait apparaître un résultat technique de - 78,4 millions de francs (19,7 millions en 2015). Les recettes de primes se sont établies à 1688,6 millions de francs (1756,8 en 2015), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 404,9 millions (295,4 millions en 2015) et les charges des sinistres à 1816,5 millions (1749,6 millions en 2015). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 16,5 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 339,7 millions de francs (268,2 millions en 2015) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 92,0 millions de francs (90,9 millions en 2015). Conformément à l'art. 87, al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Conjugué au résultat financier de 70,0 millions de francs (14,3 millions en 2015), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de charges de 8,5 millions (excédent de produits de 34,0 millions en 2015). Compte tenu de la réduction du fonds de compensation à hauteur de 44,9 millions de francs, il s'ensuit un excédent de charges de 53,4 millions de francs, qui est prélevé sur le fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 4,3 milliards de francs, soit 3,02 %, pour atteindre 147,9 milliards de francs.

Compte d'exploitation

Assurance contre les accidents non professionnels

	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	2 198 714	2 258 202
Pertes sur primes (solde)	-6 255	-7 922
Primes	2 192 459	2 250 280
Produits des intérêts techniques	439 541	327 475
Prestations pour soins et remboursement de frais	-822 496	-792 664
Indemnités journalières	-696 062	-676 044
Rentes et indemnités en capital	-644 267	-649 901
Allocations de rattachement aux rentiers	-126 506	-135 919
Recettes de recours	145 130	113 295
Prestations d'assurance payées	-2 144 201	-2 141 233
Variation des provisions techniques	-180 174	-210 541
Charges des sinistres	-2 324 375	-2 351 774
Exploitation de l'assurance	-305 783	-234 088
Prévention des accidents non professionnels	-14 371	-15 106
Frais d'exploitation	-320 154	-249 194
Versement réglementaire à la réserve générale	-21 987	-22 582
Résultat technique	-34 516	-45 795
Résultat financier	90 000	-6 973
Résultat de l'exercice	55 484	-52 768

Commentaires sur le compte d'exploitation Assurance contre les accidents non professionnels

Diminution des accidents

En 2016, 263 987 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une diminution de 1222 cas, ou 0,5 %, par rapport à l'exercice précédent.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 721 (719 en 2015), celui des rentes de survivants à 101 (130).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels fait apparaître un résultat technique de -34,5 millions de francs (-45,8 millions en 2015). Les recettes de primes se sont établies à 2192,5 millions de francs (2250,3 millions en 2015), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 439,5 millions (327,5 millions en 2015) et les charges des sinistres à 2324,4 millions de francs (2351,8 millions en 2015). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 22,0 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 320,2 millions de francs (249,2 millions en 2015) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 15,8 millions de francs (15,2 millions). Sur cette somme, 12,6 millions de francs (12,2 millions en 2015) ont été mis à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

Conjugué au résultat financier de 90,0 millions de francs (7,0 millions en 2015), il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 55,5 millions de francs (excédent de charges de 52,8 millions en 2015), qui est alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 4,3 milliards de francs, soit 3,04 %, pour atteindre 147,1 milliards de francs.

Compte d'exploitation

Assurance facultative des chefs d'entreprise

	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF
Primes brutes des entreprises, suppléments compris	21 723	21 647
Pertes sur primes (solde)	-27	-80
Primes	21 696	21 567
Produits des intérêts techniques	10 432	5 496
Prestations pour soins et remboursement de frais	-5 032	-5 490
Indemnités journalières	-6 014	-5 882
Rentes et indemnités en capital	-11 585	-11 236
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 110	-1 139
Recettes de recours	662	584
Prestations d'assurance payées	-23 079	-23 163
Variation des provisions techniques	-5 414	8 412
Charges des sinistres	-28 493	-14 751
Frais d'exploitation de l'assurance	-2 403	-1 975
Versement réglementaire à la réserve générale	-217	-216
Résultat technique	1 015	10 121
Résultat financier	-	1 255
Résultat de l'exercice	1 015	11 376

Commentaires sur le compte d'exploitation Assurance facultative des chefs d'entreprise

Diminution des accidents

A la fin de l'exercice, 8589 personnes (8249 en 2015) étaient assurées à titre facultatif auprès de la Suva. Elles ont subi 1094 accidents (1135 en 2015). Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative s'est établi à 17 (8 en 2015), celui des rentes de survivants à 1 (2 en 2015).

Clôture positive

Le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise fait apparaître un résultat technique de 1,0 million de francs (10,1 millions en 2015). Les recettes de primes se sont établies à 21,7 millions de francs (21,6 millions en 2015), les produits des intérêts techniques se situant quant à eux à 10,4 millions de francs (5,5 millions en 2015) et les charges des sinistres à 28,5 millions de francs (14,8 millions en 2015). Ce résultat comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 0,2 million de francs dans la réserve générale ainsi que les frais d'exploitation de 2,4 millions de francs (2,0 millions en 2015).

Il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 1,0 million de francs (11,4 millions en 2015), qui est alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans cette branche d'assurance a augmenté de 7,8 millions de francs, soit 1,41 %, à 563,6 millions de francs.

Compte d'exploitation Assurance-accidents des chômeurs

	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	211 699	194 017
Produits des intérêts techniques	42 085	19 648
Prestations pour soins et remboursement de frais	-58 917	-52 212
Indemnités journalières	-72 600	-66 670
Rentes et indemnités en capital	-32 371	-30 663
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 576	-1 587
Recettes de recours	9 944	7 468
Prestations d'assurance payées	-155 520	-143 664
Variation des provisions techniques	-50 299	-23 342
Charges des sinistres	-205 819	-167 006
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-314	-326
Autre résultat technique	-314	-326
Exploitation de l'assurance	-15 412	-15 507
Prévention des accidents non professionnels	-1 377	-1 257
Frais d'exploitation	-16 789	-16 764
Versement réglementaire à la réserve générale	-2 117	-1 940
Résultat technique	28 745	27 629
Résultat financier	-	6 639
Résultat de l'exercice	28 745	34 268

Commentaires sur le compte d'exploitation Assurance-accidents des chômeurs

Plus d'accidents

Au cours de l'exercice, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 17 647 accidents (16 375 en 2015), ce qui représente une augmentation de 7,8 % d'une année à l'autre. Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 72 (73 en 2015), celui des rentes de survivants à 2 (3 en 2015).

Résultat positif

Le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents des chômeurs fait apparaître un résultat technique de 28,7 millions de francs (27,6 millions en 2015). Les recettes de primes, qui peuvent fluctuer fortement selon l'évolution conjoncturelle, se sont élevées à 211,7 millions de francs (194,0 millions en 2015), les produits des intérêts techniques s'établissant quant à eux à 42,1 millions de francs (19,7 millions en 2015) et les charges des sinistres à 205,8 millions de francs (167,0 millions en 2015). Le résultat technique comprend le versement, prévu par la loi (art. 111 OLAA), de 2,1 millions de francs dans la réserve générale. Il inclut également les frais d'exploitation de 16,8 millions de francs (16,8 millions en 2015) et les suppléments de prime pour la prévention des accidents et maladies professionnels d'un montant de 0,3 million de francs (0,3 million en 2015). Conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, ces derniers sont versés sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Il en résulte pour l'exercice considéré un excédent de produits de 28,7 millions de francs (34,3 millions en 2015), qui est alloué au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 5,2 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 9,51 % ou 453,0 millions de francs.

Compte d'exploitation Assurance militaire

	2016	2015
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	16 933	16 973
Prestations pour soins et remboursement de frais	-72 487	-71 986
Indemnités journalières	-28 788	-28 222
Rentes et indemnités en capital	-89 611	-93 880
Recettes de recours	1 131	1 178
Prestations d'assurance payées	-189 755	-192 910
Charges des sinistres	-189 755	-192 910
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	194 332	197 217
Autre résultat technique	194 332	197 217
Frais d'exploitation de l'assurance	-21 510	-21 281
Résultat de l'exercice	0	0

Commentaires sur le compte d'exploitation Assurance militaire

La gestion de l'assurance militaire a été transférée à la Suva le 1^{er} juillet 2005 à la suite de la signature, les 18 et 19 mai 2005, de la convention conclue entre la Confédération suisse, représentée par le chef du Département fédéral de l'intérieur, et la Suva. L'assurance militaire est gérée comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récursives, les prestations d'assurance et les dépenses administratives continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire a pour tâche de couvrir l'ensemble des accidents et des maladies survenant lors du service de maintien de la sécurité et de la paix de la Confédération (armée, protection civile, Corps suisse d'aide humanitaire, actions de maintien de la paix et de bons offices de la Confédération et service civil). Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Prestations pour soins et remboursement de frais

La bonne gestion des cas a fait que la hausse des frais de traitement n'a pas dépassé 0,7 % malgré une augmentation de près de 3 % du nombre de cas, principalement dans les catégories service civil et promotion de la paix.

Diminution des rentes versées

La gestion des cas, conjuguée à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser nettement le nombre des nouvelles rentes d'invalidité au cours des dernières années. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques.

Frais d'exploitation de l'assurance

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Les coûts ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent du fait de projets visant à renforcer l'efficacité.

Comparaison sur cinq ans

Bilan	2016	2015	2014	2013	2012
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	46 840,4	44 460,6	40 680,9	39 197,6	37 747,5
Placements	41 357,7	39 957,2	38 763,4	37 798,8	36 037,3
Immobilisations incorporelles	157,3	254,2	250,5	196,7	167,1
Immobilisations corporelles	47,7	49,3	52,7	46,9	68,6
Valeurs immobilisées	41 562,7	40 260,7	39 066,6	38 042,4	36 273,0
Créances	4 458,8	3 150,6	517,8	357,6	333,6
Disponibilités	614,2	789,8	861,8	556,5	916,2
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	0,5	1,8	2,2	2,4	3,1
Comptes de régularisation actifs	204,2	257,7	232,5	238,7	221,6
Actif circulant	5 277,7	4 199,9	1 614,3	1 155,2	1 474,5
Réserves générales	1 333,3	1 292,2	1 250,3	1 208,9	1 167,7
Fonds de compensation	1 383,8	1 415,2	1 436,0	1 330,2	1 318,6
Fonds propres	2 717,1	2 707,4	2 686,3	2 539,1	2 486,3
Provisions pour prestations de courte durée	8 539,4	8 372,1	8 215,1	8 073,4	7 584,8
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	24 072,8	23 932,7	23 799,5	23 533,4	23 427,6
Provisions techniques	32 612,2	32 304,8	32 014,6	31 606,8	31 012,4
Provisions non techniques	6 334,5	5 667,5	4 673,6	3 777,8	2 887,3
Engagements financiers	15,4	11,6	81,6	81,0	81,4
Fonds étrangers à long terme	38 962,1	37 983,9	36 769,8	35 465,6	33 981,1
Engagements à court terme	292,4	252,3	495,8	578,0	718,9
Comptes de régularisation passifs	4 868,7	3 517,0	729,1	614,9	561,2
Fonds étrangers à court terme	5 161,1	3 769,3	1 224,9	1 192,9	1 280,1

Compte d'exploitation général	2016	2015	2014	2013	2012
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 131,4	4 239,6	4 207,0	4 184,5	4 162,0
Produits des intérêts techniques	896,9	648,0	649,7	751,1	746,8
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 401,8	-1 345,9	-1 305,8	-1 220,1	-1 147,0
Indemnités journalières	-1 389,9	-1 332,9	-1 320,4	-1 231,0	-1 265,2
Rentes et indemnités en capital	-1 409,9	-1 395,7	-1 395,1	-1 389,7	-1 376,0
Allocations de renchérissement aux rentiers	-255,4	-265,3	-275,5	-286,1	-296,7
Recettes de recours	199,5	154,1	181,3	187,8	201,5
Prestations d'assurance payées	-4 257,5	-4 185,7	-4 115,5	-3 939,1	-3 883,4
Provisions pour prestations de courte durée	-167,3	-157,0	-141,7	-488,6	-230,6
Provisions pour prestations de longue durée	-114,0	-126,1	-263,1	-100,9	-287,1
Provisions pour allocations de renchérissement	-26,1	-7,2	-3,0	-4,9	-4,7
Variation des provisions techniques	-307,4	-290,3	-407,8	-594,4	-522,4
Charges des sinistres	-4 564,9	-4 476,0	-4 523,3	-4 533,5	-4 405,8
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	92,7	93,3	93,4	94,0	95,1
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-92,3	-91,2	-91,3	-90,9	-90,9
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	194,4	197,2	191,5	198,9	197,3
Autre résultat technique	194,8	199,3	193,6	202,0	201,5
Frais d'exploitation	-700,3	-557,3	-551,3	-547,9	-555,3
Versement réglementaire à la réserve générale	-40,8	-41,9	-41,3	-41,3	-41,5
Résultat technique	-82,9	11,7	-65,6	14,9	107,7
Résultat des placements	1 104,3	711,4	937,4	839,3	926,4
Charges des intérêts techniques	-896,9	-648,0	-649,7	-751,1	-746,8
Autres produits financiers	-2,8	-2,9	0,4	0,2	-0,9
Frais de gestion des placements	-44,6	-45,3	-46,2	-41,8	-39,5
Résultat financier	160,0	15,2	241,9	46,6	139,2
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	77,1	27,0	176,3	61,5	246,9
Réduction du fonds de compensation	-44,9	-47,7	-70,5	-50,0	-
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	32,2	-20,7	105,8	11,5	246,9

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2016	2015	2014	2013	2012
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Prestations de longue durée AAP	10 935,3	10 912,5	10 879,0	10 799,0	10 665,1
Variation	22,8	33,5	80,0	133,9	110,5
Prestations de longue durée AANP	12 092,1	12 011,8	11 912,0	11 752,3	11 807,5
Variation	80,3	99,8	159,7	-55,2	159,0
Prestations de longue durée AFC	213,1	212,4	221,2	217,1	215,1
Variation	0,7	-8,8	4,1	2,0	-1,6
Prestations de longue durée AAC	769,1	758,9	757,2	737,9	717,8
Variation	10,2	1,7	19,3	20,1	19,2
Total	24 009,6	23 895,6	23 769,4	23 506,3	23 405,5

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2016	2015	2014	2013	2012
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Provision	8 539,4	8 372,1	8 215,1	8 073,4	7 584,8
Variation	167,3	157,0	141,7	488,6	230,6

Masse salariale assurée

	2016	2015	2014	2013	2012
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	147 875,0	143 545,2	142 823,1	140 224,2	137 664,2
Variation	4 329,8	722,1	2 598,9	2 560,0	2 684,9
Assurance contre les accidents non professionnels	147 098,1	142 754,6	142 076,4	139 509,4	136 955,5
Variation	4 343,5	678,2	2 567,0	2 553,9	2 738,3
Assurance-accidents des chômeurs	5 215,0	4 762,0	4 502,8	4 415,6	3 924,3
Variation	453,0	259,2	87,2	491,3	107,1

Evolution du nombre des accidents

	2016	2015	2014	2013	2012
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	178 282	180 315	182 141	183 763	185 916
Variation	-2 033	-1 826	-1 622	-2 153	-2 660
Assurance contre les accidents non professionnels	263 987	265 209	261 360	263 021	260 985
Variation	-1 222	3 849	-1 661	2 036	-817
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 094	1 135	1 146	1 233	1 170
Variation	-41	-11	-87	63	-32
Assurance-accidents des chômeurs	17 647	16 375	15 274	14 759	14 000
Variation	1 272	1 101	515	759	-844
Total	461 010	463 034	459 921	462 776	462 071

Evolution des valeurs de marché des placements

	2016	2015	2014	2013	2012
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	2 328,1	1 944,1	1 711,3	2 011,7	2 155,7
Hypothèques	549,4	500,0	419,6	416,8	409,7
Prêts et crédits syndiqués	5 538,2	5 722,8	5 604,3	5 338,6	4 947,6
Obligations en CHF	8 171,3	8 477,9	7 577,3	7 235,3	7 139,8
Obligations en monnaies étrangères	5 253,0	4 847,7	5 508,3	5 135,0	4 406,3
Placements immobiliers indirects	1 346,1	1 355,9	1 491,4	1 100,6	1 195,2
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	4 960,9	4 826,1	4 644,2	4 546,0	4 314,6
Actions suisses	3 192,3	3 332,4	3 285,2	3 408,3	3 752,6
Actions étrangères	7 680,8	6 917,0	7 273,6	6 475,9	5 722,8
Placements alternatifs	8 977,4	8 684,5	8 922,4	8 100,5	7 615,5
Dérivés (overlay) et portefeuille d'opportunité	-36,1	-205,6	-151,5	236,6	233,7
Total des valeurs de marché des placements	47 961,5	46 402,8	46 286,1	44 005,3	41 893,6

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance	2016	2015	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 788	1 716	4,2
Assurance contre les accidents non professionnels	2 289	2 255	1,5
Assurance facultative des chefs d'entreprise	24	24	0
Assurance-accidents des chômeurs	165	151	9,3
Assurance militaire	191	194	-1,5
Total des prestations d'assurance¹⁾	4 457	4 340	2,7

Accidents et maladies professionnelles	2016	2015	+/-
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC)	458 317	461 197	-0,6
Accidents professionnels	175 589	178 478	-1,6
Accidents non professionnels	263 987	265 209	-0,5
Accidents concernant l'AFC ²⁾	1 094	1 135	-3,6
Accidents concernant l'AAC ³⁾	17 647	16 375	7,8
Maladies professionnelles enregistrées	2 693	1 837	46,6
Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés	461 010	463 034	-0,4

Rentés	2016	2015	+/-
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 925	1 883	2,2
pour invalides	1 670	1 605	4,0
pour survivants	255	278	-8,3
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 190	4 013	4,4
Rentes d'invalidité versées	71 501	72 360	-1,2
Rentes de survivants versées	16 537	17 196	-3,8

Procédure de recours	2016	2015	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	3 975	3 664	8,5
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	1 004	890	12,8
Jugements entièrement en faveur de la Suva	712	685	3,9
Jugements partiellement en faveur de la Suva	74	92	-19,6
Jugements défavorables à la Suva	143	154	-7,1
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	929	931	-0,2
interjetés par des assurés	165	158	4,4
interjetés par la Suva	18	20	-10,0
Recours au Tribunal fédéral	183	178	2,8
Jugements entièrement en faveur de la Suva	176	136	29,4
Jugements partiellement en faveur de la Suva	6	18	-66,7
Jugements défavorables à la Suva	10	18	-44,4
Recours jugés par le Tribunal fédéral	192	172	11,6

¹⁾ Prestations pour soins, remboursements de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels

²⁾ Assurance facultative des chefs d'entreprise

³⁾ Assurance-accidents des chômeurs

Adresses

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne
www.suva.ch

Tél. 041 419 51 11
Fax 041 419 58 28

Tél. 0848 830 830
Fax 0848 830 831

Agences

Suva Aarau

Rain 35
5001 Aarau

Tél. 062 836 15 15
Fax 062 836 16 49

Suva Basel

St. Jakobs-Strasse 24
4002 Basel

Tél. 061 278 46 00
Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona

Business Center
Via dei Gaggini 3
6501 Bellinzona

Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 22 10

Suva Bern

Laupenstrasse 11
3001 Bern

Tél. 031 387 33 33
Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds

Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. 032 911 31 11
Fax 032 911 31 13

Suva Chur

Tittwiesenstrasse 25
7001 Chur

Tél. 081 286 26 11
Fax 081 286 26 66

Suva Delémont

Quai de la Sorne 22
2800 Delémont 1

Tél. 032 424 44 11
Fax 032 424 44 12

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3
1701 Fribourg

Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Genève

Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3

Tél. 022 707 84 04
Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19
1001 Lausanne

Tél. 021 310 81 11
Fax 021 310 81 10

Suva Linth

Ziegelbrückstrasse 64
8866 Ziegelbrücke

Tél. 055 617 24 24
Fax 055 617 24 25

Suva Sion

Avenue de Tourbillon 36
1951 Sion

Tél. 027 329 12 12
Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn

Schänzlistrasse 8
4501 Solothurn

Tél. 032 626 45 45
Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen

Unterstrasse 15
9001 St. Gallen

Tél. 071 227 73 73
Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon

Guyer-Zeller-Strasse 27
8620 Wetzikon ZH

Tél. 044 933 95 11
Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur

Lagerhausstrasse 15
8401 Winterthur

Tél. 052 265 71 71
Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz

Löwenplatz 1
6002 Luzern

Tél. 041 418 86 86
Fax 041 418 86 88

Suva Zürich

Dreikönigstrasse 7
8022 Zürich

Tél. 044 205 91 11
Fax 044 205 90 20

Numéros de l'agence de votre région

Tél. 0848 820 820
Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon

Mutschellenstrasse 2
5454 Bellikon
www.rehabellikon.ch

Tél. 056 485 51 11
Fax 056 485 54 44

Clinique romande de réadaptation

Avenue Grand-Champsec 90
1951 Sion
www.crr-suva.ch

Tél. 027 603 30 30
Fax 027 603 30 31

Sécurité au travail

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern

Tél. 041 419 51 00
Fax 041 419 57 57

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 23
1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40
Fax 021 310 80 49

Suva Bellinzona

Business Center
Via dei Gaggini 3
6501 Bellinzona

Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Sécurité durant les loisirs

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern

Tél. 041 419 51 00
Fax 041 419 57 57

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3
1701 Fribourg

Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Bellinzona

Business Center
Via dei Gaggini 3
6501 Bellinzona

Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Militärversicherung Bern

Laupenstrasse 11
3001 Bern

Tél. 031 387 35 35
Fax 031 387 35 70

Militärversicherung St. Gallen

Unterstrasse 15
9001 St. Gallen

Tél. 071 227 75 11
Fax 071 227 75 10

Assurance militaire Genève

Rue Ami-Lullin 12
1211 Genève 3

Tél. 022 707 85 55
Fax 022 707 85 56

Assicurazione militare Bellinzona

Business Center
Via dei Gaggini 3
6501 Bellinzona

Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 21 20

Suva

Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
medias@suva.ch
www.suva.ch

Conception graphique: hilda design matters, Zurich
Portraits: Christof Schürpf, Lucerne
Direction du projet: Marcel Hauri, Suva

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:

- en version électronique sous forme de fichier pdf en langues française, allemande, italienne et anglaise
- en version condensée en langues française, allemande, italienne et anglaise

Téléchargement et commandes

Téléchargement du rapport de gestion: www.suva.ch/1278-104-16.f
Commande de la version condensée: www.suva.ch/1280-16.f

Référence

1278-104-16.f

Reproduction autorisée avec mention de la source.
© Suva, juin 2017